

corseaux 



RAPPORT DE GESTION 2024



Rapport de gestion 2024 de la Municipalité de Corseaux

Préavis N° 03-2025 sur la gestion 2024 de la Municipalité

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ de l'art. 97 du règlement du Conseil communal de Corseaux (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation.

NB : Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.



L'année 2024 a marqué le milieu de la législature. Ce rapport de gestion est ainsi l'occasion pour la Municipalité de tirer un bref bilan de son action au service de la population de Corseaux.

Au quotidien, la Municipalité a soutenu les services communaux dans leurs efforts pour qu'il fasse bon vivre dans le village. Propreté du domaine public, salles de réunion toujours prêtes pour les sociétés locales et les particuliers, accueil courtois et écoute attentive aux guichets de l'administration ont continué à guider l'action des collaborateurs et des collaboratrices communaux.

La Municipalité a également maintenu le rythme afin de mener à bien ou de faire avancer concrètement divers dossiers importants pour le futur de la population. Ainsi, le PACom a pu être mis à l'enquête en fin d'année. Un groupe de travail se penche très régulièrement sur le plan énergie et climat communal (PECC) et la première démarche participative a déjà eu lieu. En parallèle, une planification énergétique territoriale (PET) est également en cours. Le projet d'agglomération, auquel Corseaux collabore activement, sera transmis à Berne au premier trimestre 2025 après une somme de travail considérable. La réorganisation de l'ASICC Enfance et Jeunesse porte désormais ses premiers fruits, grâce à l'investissement personnel sans faille des municipaux-délégués des communes du Cercle, dont celui de Corseaux.

Le Conseil communal a d'ores et déjà pu suivre le projet de PACom par l'intermédiaire d'une commission ad hoc et il devrait prochainement pouvoir être saisi d'un préavis sur cet objet. Un autre préavis relatif au projet d'agglomération lui sera également soumis avant la fin de la législature. Le PECC donnera sans doute lui aussi lieu à des propositions ou à tout le moins à des communications tout prochainement.

Reste le dossier du plan d'affectation pour l'EMS et la future garderie, à ce jour encore enlisé devant le Tribunal fédéral. La Municipalité reste cependant confiante et persuadée que ce projet validé en votation populaire connaîtra prochainement une importante avancée.



Liste des abréviations	5
1. Conseil communal	7
1.1. Organisation du Conseil communal	7
1.2. Composition du Conseil communal au 31.12.2024	8
1.3. Sommaire des séances	9
2. Municipalité	11
2.1. Introduction.....	11
2.2. Répartition des dicastères au 31.12.2024	11
2.3. Activité générale	13
2.4. Relations extérieures	14
3. Administration générale	16
3.1. Greffe municipal.....	16
3.2. Affaires du personnel.....	17
3.3. Office de la population.....	20
3.4. Aides et subventions accordées par la commune	24
4. Urbanisme et aménagement du territoire	27
4.1. Commission consultative d'urbanisme	27
4.2. Aménagement du territoire	27
4.3. Urbanisme.....	28
5. Transports publics	29
6. Sécurité	30
6.1. Circulation, stationnement et signalisation	30
6.2. Affichage public	31
7. Bâtiments	32
7.1. Généralités	32
7.2. Maison de commune.....	32
7.3. Complexe de Châtonneyre	32
7.4. Bâtiment de voirie - Route de Châtel-St-Denis 8	32
7.5. Bâtiment SDIS - Route de Châtel-St-Denis 16	33
7.6. Chalet de Mivy	33
7.7. Centre des Jordils.....	33
7.8. Bâtiment rue du Village 12	33
7.9. Bâtiment rue du Village 29	34
7.10. Bâtiment avenue Félix-Cornu 5	34
7.11. PPE rue du Village 15	34
7.12. PPE Résidence du Basset	34
7.13. Bâtiment du culte - Temple de Corsier.....	34
7.14. Collèges	34
8. Affaires sociales et santé	35
8.1. Affaires sociales	35
8.2. Santé publique.....	35
9. Développement durable et mobilité douce	36
9.1. Cartes journalières AG-Flexi.....	36
9.2. Subventions pour l'utilisation des transports publics.....	36
9.3. Autres aides.....	36
9.4. PECC et PET	36
10. Police des constructions	38
10.1. Généralités	38
10.2. Cour de droit administratif et public (CDAP) et Tribunal fédéral	39
10.3. Dénonciations à la préfecture et séances de bons offices	39
10.4. Abattages d'arbres	39
11. Routes et travaux	40
11.1. Routes et chemins communaux	40
11.2. Réseau d'égouts.....	40
11.3. Services industriels (éclairage, gaz, etc.)	41

12. Voirie, domaines, parcs et jardins	42
12.1. Secteur voirie.....	42
12.2. Déchets.....	43
12.3. Ports et bains.....	46
12.4. Cours d'eau, fontaines et plages	46
12.5. Cimetière.....	46
12.6. Forêts	46
12.7. Édicules publics.....	46
12.8. Espaces verts et décorations florales	46
12.9. Arborisation et abattages d'arbres.....	47
12.10. Décorations de Noël	47
12.11. Vignes communales.....	47
12.12. Répartition des activités	48
13. Culture, tourisme et économie	49
13.1. Villa « Le Lac Le Corbusier » et Association des sites Le Corbusier	49
13.2. Tourisme	49
13.3. Economie	49
14. Ecoles, jeunesse et formation	50
14.1. Accueil préscolaire—La Farandole	50
14.2. Accueil parascolaire et scolaire	50
15. Sociétés et associations locales	51
15.1. Soutien aux sociétés locales	51
15.2. La Fête des voisins	51
16. Relations aux aînés	52
16.1. Activités en faveur des aînés	52
16.2. Fondation Haefeli-Meylan.....	52
16.3. Nonagénaires et centenaires	52
17. Temple et cultes	53
17.1. Temple de Corsier	53
Conclusions	54

Liste des abréviations

AdCV	Association de communes vaudoises
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Agex	Agent d'exploitation
ANF	Affichage numérique frontal
APé	Association des parents d'élèves
ARAS	Association régionale d'action sociale Riviera
ASICC	Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier Enfance et Jeunesse
ASIT	Association pour le système d'information du territoire
ASR	Association Sécurité Riviera
ATE	Association transports et environnement
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BTI	Bureau technique intercommunal
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CFF	Chemins de fer fédéraux
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CIL	Commission intercommunale de Lavaux
CIP	Caisse intercommunale de pension
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndics
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
EMS	Établissement médico-social
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Équivalent plein temps
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEDEVACO	Fédération vaudoise coopération
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FSG	Fédération suisse de gymnastique
FTTH	Fiber to the home
kWh	Kilowatt heure
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LCH	Loi sur le contrôle de l'habitant
LED	Diode électroluminescente
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres

LPm	Association Lavaux patrimoine mondial
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MVT	Montreux Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
PA	Plan d'affectation
PA5	Projet d'agglomération de 5 ^e génération
PAC	Plan d'affectation cantonal
PACom	Plan d'affectation communal
PC	Prestations complémentaires
PDi	Plan directeur intercommunal
PECC	Plan énergie et climat communal
PET	Polytéréphtalate d'éthylène
PET	Planification énergétique territoriale
PPE	Propriété par étages
PROMOVE	Promotion économique Montreux-Vevey
PRU	Point de rencontre d'urgence
RCB	Registre cantonal des bâtiments
RCC	Règlement du Conseil communal de Corseaux
RCCom	Règlement sur la comptabilité des communes
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
RLPrPNP	Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
RLVEne	Règlement d'application de la loi sur l'énergie
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SCOPE	Société coopérative Pichette Est
SDIS	Service défense incendie et secours
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIT	Système d'information du territoire
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV S.A.	Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve S.A.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1. Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2024

Bureau du Conseil élargi

Présidente	Mme Corinne Borloz
1 ^{ère} vice-président	M. Bruno Valentino Oriella
2 ^e vice-présidente	Mme Catherine Mürset
Scrutatrices	Mme Martine Jacomelli Mme Patricia Gremion
Scrutateur-trice suppl.	Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan M. Paul Weiss
Secrétaire	Mme Laurence Negro- Chochard
Huissière	Mme Anaïs Paschoud
Huissier suppl.	M. Quentin Paschoud

Commissions permanentes

Commission de gestion

Mmes et MM.	Blaise Luy Thierry Wyss Jeanne Delapraz Monica Gayed Serge Luzio
-------------	--

Commission des finances

Mmes et MM.	Rudolf Wampfler Martine Jacomelli Nathalie Fonjallaz Vivienne Rignall Bruno Oriella
-------------	---

Commission communale de recours

Mmes et MM.	Fabienne Fontanaz Hunziker Sonia Nour Paul Weiss Jean-Paul Gremion Céline Azienda Jarry-Lacombe
-------------	---

Délégations permanentes

Association Sécurité Riviera - Conseil intercommunal

<i>Délégué·e·s</i>	Mme Corinne Borloz M. Jacques Marmier M. Serge Luzio
--------------------	--

Service intercommunal de gestion (SIGE) - Conseil intercommunal

<i>Délégués</i>	M. Jacques Marmier M. Paul Weiss
<i>Suppléant·e·s</i>	Mme Catherine Mürset M. Dimitri Ribes

Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier (ASICC) - Conseil intercommunal

<i>Délégué·e·s</i>	Mme Corinne Borloz M. Jean-Paul Gremion M. Patrick Forestier Mme Coralie Patthey M. Abdallah Derradji Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan
<i>Suppléantes</i>	Mme Martine Jacomelli Mme Catherine Mürset

Communauté intercommunale d'équipement du Haut- Léman (CIEHL) - Commission intercommunale de ges- tion

<i>Délégué·e</i>	Mme Patricia Gremion M. Jacquess Marmier
<i>Suppléante</i>	Mme Frankie Deloy Trüb

Fonds culturel Riviera - Commission intercommunale de gestion

<i>Délégué</i>	M. Roberto Trüb
<i>Suppléant</i>	M. Arnaud Gantenbein

Démissions

M. Cédric Stuby
M. Jacques Blanc
M. Alain Ciocca

1.2. Composition du Conseil communal au 31.12.2024

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse
Aubert	Thierry	1987	Chemin du Centenaire 6b
Azienda Jarry-Lacombe	Céline	1985	Route de la Crottaz 44
Balleys O'Sullivan	Anne-Françoise	1974	Chemin du Grand-Pin 2a
Borloz	Corinne	1963	Avenue des Jordils 31
Büchi	Lionel	1990	Chemin du Grand-Pin 8
Debétaz	Alain	1955	Route de Châtel-St-Denis 25
Delapraz	Jeanne	1977	Rue du Village 36
Deloy Trüb	Frankie	1969	Route du Cyprès 17
Derradji	Abdallah	1976	Route de Châtel-St-Denis 3
Fonjallaz	Nathalie	1963	Chemin du Marguery 10
Fontana Hunziker	Fabienne	1963	Route des Cerisiers 15
Forestier	Patrick	1974	Route de Lavaux 26d
Freymond	Pierre	1959	Chemin de la Maraîche 4
Gantenbein	Arnaud	1984	Route de Lavaux 43
Gartenmann	Karin	1966	Chemin de la Fin 3
Gayed	Monica	1966	Avenue Félix-Cornu 34
Gremion	Patricia	1957	Route des Cerisiers 15
Gremion	Jean-Paul	1962	Route des Cerisiers 15
Groux	Sébastien	1979	Avenue Félix-Cornu 28
Henchoz	Hervé	1987	Route de Lavaux 26e
Jacomelli	Martine	1959	Route des Cerisiers 11
Kellenberger	Manuel	1966	Avenue Félix-Cornu 4
Le Pogam	Nathalie	1989	Sentier de la Crausaz 7
Luy	Blaise	1988	Rue du Village 3
Luzio	Serge	1955	Route du Cyprès 19
Mangili	Daniel	1965	Rue du Village 4
Marmier	Jacques	1948	Chemin du Centenaire 1
Müller	Yoann	1996	Route des Cerisiers 32
Mürset	Catherine	1956	Chemin de Pierre-à-Fleur 2
Neyroud	Jean-Paul	1952	Rue du Village 38

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse
Nour	Sonia	1999	Rue du Village 24
Oriella	Bruno Valentino	1949	Route de Chatacombe 14
Patthey	Coralie	1978	Route de la Crottaz 40
Rattaz	Christian	1980	Rue du Village 26
Rey-Mermet	Jean-Maurice	1954	Chemin du Basset 7
Ribes	Dimitri	1991	Chemin des Combes 47
Rignall	Vivienne	1973	Route de Lavaux 26f
Rochat	David	1981	Avenue Félix-Cornu 23
Trüb	Roberto	1966	Route du Cyprès 17
Wampfler	Rudolf	1970	Chemin des Cornalles 8a
Weiss	Paul	1948	Chemin des Combes 27
Wyss	Thierry	1952	Chemin du Bochet 6

1.3. Sommaire des séances

Durant l'année 2024, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises.

Séance du 5 février 2024

Préavis N° 01-2024

Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera—Villeneuve (CITS)

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 02-2024

Demande de crédit pour la création d'une épicerie dans les locaux de l'immeuble rue du Village 12 (ancienne poste)

Accepté à la majorité (30 oui, 4 non, 1 abstention)

Dépôt des motions Jean-Paul Gremion intitulées :

- « Projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale N° 449 »
- « Projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale N° 439 »

Postulat de M. Jean-Paul Gremion intitulé
« Fusion des parcelles communales N°s 239 et 449 dans le but de réalisation d'un projet d'intérêt général, qu'il soit à court, moyen ou à long terme ».

Communications de la Municipalité

- ⇒ Bouclement du préavis 13-2022 demande de crédit pour la création d'une salle de dégagement dans l'ancien appartement de service du Collège 1900.
- ⇒ Annonce de l'acceptation des nouveaux statuts de l'ASICC.

Séance du 15 avril 2024

Rapport de la commission ad hoc sur :

- a. Prise en considération de la motion de M. Jean-Paul Gremion intitulée « Projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale N° 449 ».
- b. Prise en considération de la motion de M. Jean-Paul Gremion intitulée « Projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale N° 439 ».
- c. Prise en considération du postulat de M. Jean-Paul Gremion intitulé « Fusion des parcelles communales N°s 239 et 449 dans le but de réalisation d'un projet d'intérêt général, qu'il soit à court, moyen ou à long terme ».

Communications de la Municipalité

- ⇒ Avancement des chantiers routiers : route des Cerisiers et sens unique provisoire à l'avenue Félix-Cornu.
- ⇒ Avancement des travaux à la Petite épicerie.
- ⇒ Programme de législation : tableau transmis aux conseillers et aux conseillères.

Séance du 17 juin 2024

Préavis N° 03-2024

Rapport de gestion 2023 de la Municipalité
Accepté à l'unanimité

Préavis N° 04-2024

Comptes 2023
Accepté à l'unanimité

Préavis N° 05-2024

Préavis sur la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 06-2024

Préavis relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera

Accepté à la majorité (une abstention)

Communications de la Municipalité

- ⇒ Réponses aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2023.
- ⇒ UAPE Ondine - diminution de la capacité d'accueil.
- ⇒ Irrecevabilité de la motion de M. Jean-Paul Gremion et consorts intitulée « Projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale N° 449 ».
- ⇒ Réponse à M. Forestier quant à la sécurité des piétons au chemin de la Paix, en particulier en période estivale.

Séance du 6 septembre 2024**Préavis N° 07-2024**

Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Accepté à l'unanimité

Communications de la Municipalité

- ⇒ Avancement du dossier PACom.
- ⇒ Convention réglant la répartition des frais d'entretien de l'orgue du Temple de Corsier.
- ⇒ Plan Energie et Climat Communal (PECC) et Plan Energie Territorial (PET).
- ⇒ Avancement des travaux à la route des Cerisiers.
- ⇒ Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité (SRGZA).

Séance du 7 octobre 2024**Préavis N° 08-2024**

Demande de crédit pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 13-2024

Révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera

Accepté à la majorité moins une abstention

Communications de la Municipalité

- ⇒ Planning des travaux sur le domaine public.

- ⇒ Horaire CFF 2025 - Maintien de la gare des Cornalles.

Séance du 4 novembre 2024**Présentation PACom**

- a. Mot de bienvenue de M. Minacci, Syndic
- b. Capsule vidéo
- c. Présentation générale par le bureau d'urbanisme
- d. Questions générales.

Tables thématiques - Questions spécifiques sur les thèmes suivants :

- a. Aménagement du territoire et zones
- b. Règlement de la police des constructions
- c. Patrimoine bâti et naturel, dangers naturels.

Séance du 6 décembre 2024**Préavis N° 09-2024**

Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 10-2024

Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 11-2024

Projet de budget communal 2025

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 12-2024

Projet de budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Accepté à l'unanimité

Préavis N° 14-2024

Projet de budget 2025 du Fonds culturel Riviera

Accepté à l'unanimité

Communications de la Municipalité

- ⇒ Réorganisation du réseau VMCV région Ouest, entrée en vigueur en 2026.
- ⇒ Travaux publics.
- ⇒ Plan climat.
- ⇒ ASICC.

2. MUNICIPALITÉ

2.1. Introduction

La Municipalité a tenu 44 séances ordinaires au cours de l'année 2024, certaines parfois suivies ou précédées d'une partie consacrée à un thème particulier. Lorsque le besoin s'en est fait sentir, la Municipalité y a convié des intervenants extérieurs pour traiter de manière plus approfondie d'un dossier particulier, tel le Plan d'affectation communal, le plan énergie et climat communal, ou alors le programme de législature, ou tout autre sujet méritant un examen attentif.

2.2. Répartition des dicastères au 31.12.2024

Christian Minacci	Syndic
Administration générale	Suppléance : vice-syndic
Relations extérieures Greffé municipal Communication Informatique Affaires du personnel Office de la population	<i>Délégations :</i> <i>Conférence des syndics (CSD)</i> <i>CIEHL</i> <i>Caisse intercommunale de pension (CIP)</i> <i>Promove</i> <i>Confrérie des Vignerons</i> <i>UCV et AdCV (assemblées générales)</i>
Finances	Suppléance : vice-syndic
Bourse communale Assurances	
Urbanisme et aménagement du territoire	Suppléance : Didier Siegfried
Bureau technique intercommunal (BTI) Commission consultative d'urbanisme (CCU)	<i>Délégations :</i> <i>Comité de direction du BTI</i> <i>CORAT</i> <i>Agglo Rivelac</i> <i>Commission intercommunale de Lavaux (CIL)</i>
Transports et mobilité	Suppléance : Didier Siegfried
Transports publics	VMCV

Patrick Michaux	Vice-syndic 2024
------------------------	-------------------------

Sécurité	Suppléance : Sabine Carruzzo
-----------------	-------------------------------------

Sécurité et protection de la population, ASR Circulation, stationnement	<i>Délégations :</i> <i>ASR (comité de direction)</i> <i>Stand de tir intercommunal de la Barmaz</i> <i>SIGE (délégation fixe du Conseil intercommunal)</i>
--	--

Bâtiments	Suppléance : Sabine Carruzzo
------------------	-------------------------------------

Bâtiments communaux Bâtiments scolaires	<i>Délégations :</i> <i>Relations gérances et PPE du parc immobilier communal</i>
--	--

Santé et social	Suppléance : Sabine Carruzzo
------------------------	-------------------------------------

Service social Santé publique Intégration des étrangers (y c. naturalisations)	<i>Délégations :</i> <i>ARAS Riviera</i> <i>Plateforme santé Haut-Léman</i> <i>Asante Sana</i> <i>Association des repas à domicile</i> <i>Répondant intégration : Mme Reymond, Chardonne</i>
--	---

Développement durable	Suppléance : Sabine Carruzzo
------------------------------	-------------------------------------

Mobilité douce Projets transversaux	
--	--

Didier Siegfried	Vice-syndic 2021 et 2025
-------------------------	---------------------------------

Police des constructions	Suppléance : Christian Minacci
---------------------------------	---------------------------------------

Bureau technique intercommunal (BTI) Commission consultative d'urbanisme (CCU) Commission de salubrité Abattages d'arbres	<i>Délégations :</i> <i>Inspectorat des chantiers</i> <i>Commission d'estimation fiscale des immeubles</i>
--	--

Travaux, infrastructures, services industriels	Suppléance : Christian Minacci
---	---------------------------------------

Travaux publics et signalisation Éclairage public Réseau d'égouts et canalisations	<i>Délégations :</i> <i>SIGE (comité de direction)</i> <i>Compagnie industrielle et commerciale du gaz</i>
--	--

Sabine Carruzzo	Vice-syndic 2022 et 2026
------------------------	---------------------------------

Voirie et domaines	Suppléance : Laurent Paschoud
---------------------------	--------------------------------------

Secteur voirie Déchets Ports et bains Cimetière Cours d'eau et fontaines Edicules publics Espaces verts, arborisation, décorations florales Vignes communales Forêts communales	<i>Délégations :</i> <i>SATOM S.A.</i> <i>Géderiviera</i> <i>Déchèterie de Praz-Libon</i> <i>Groupement forestier de la Veveyse</i> <i>Groupement défense contre la grêle</i> <i>Hélichardonneret</i> <i>SCOPE (conseil d'administration)</i> <i>SIGE (suppléante au Conseil intercommunal)</i>
---	---

Tourisme et culture	Suppléance : Laurent Paschoud <i>Délégations :</i> <i>Fonds culturel Riviera</i> <i>Association Villa Le Lac le Corbusier</i> <i>Fondation Le Corbusier</i> <i>Association des sites Le Corbusier</i> <i>MVT</i> <i>Association Lavaux patrimoine mondial (LPm)</i> <i>Fondation équipement touristique</i> <i>Commission taxe de séjour</i> <i>Conseil de fondation Vevey Ville d'Images</i> <i>Fondation des arts et spectacles</i> <i>Fondation de la Saison culturelle de Montreux</i>
Economie	Suppléance : Laurent Paschoud
Laurent Paschoud	Vice-syndic 2023
Ecoles, jeunesse et formation	Suppléance : Patrick Michaux <i>Délégations :</i> <i>ASICC Enfance et Jeunesse (comité de direction)</i> <i>Passeport vacances</i> <i>ASR (conseil intercommunal)</i>
Sport	Suppléance : Patrick Michaux <i>Délégations :</i> <i>Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives</i> <i>Fonds de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</i>
Sociétés et associations locales	Suppléance : Patrick Michaux
Relations aux aînés	Suppléance : Patrick Michaux <i>Délégations :</i> <i>Fondation Haefeli-Meylan</i> <i>Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite (ARPR - AG)</i>
Temple et cultes	Suppléance : Patrick Michaux

2.3. Activité générale

Parmi les nombreuses décisions prises par la Municipalité ou les divers dossiers traités lors des séances hebdomadaires, les éléments suivants méritent une mention particulière :

- ⇒ Les bâtiments communaux occupent régulièrement la Municipalité, qui valide tantôt l'attribution d'un bail, tantôt l'adjudication de travaux d'entretien ou de rénovation prévus au budget.
- ⇒ En matière de circulation et de stationnement sur le domaine public, la Municipalité s'est penchée sur l'amélioration du stationnement des deux-roues ; une étude réalisée avec l'aide de l'Office de la mobilité de Sécurité Riviera a débouché sur l'inscription, au budget 2025, du montant nécessaire à l'amélioration de l'offre de stationnement pour les deux-roues.
- ⇒ Toujours en lien avec la circulation et le stationnement, la Municipalité a décidé de la mise en zone 30

du chemin de la Paix, afin d'offrir une sécurité accrue aux riverains ainsi qu'aux visiteurs des plages communales.

- ⇒ L'avancement des projets de PECC et de PET a fait l'objet de rapports réguliers au collège municipal.
- ⇒ Lors de chaque séance hebdomadaire, ou presque, la Municipalité est saisie de demandes de dons par des associations ou des organismes sans but lucratif. La liste des dons octroyés figure au chapitre 3.4.
- ⇒ La problématique de la création, au niveau du Cercle, de locaux scolaires, préscolaires et parascolaires mis à disposition de l'ASICC pour satisfaire à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et aux besoins des familles a occupé à de nombreuses reprises les différents partenaires, à savoir les quatre municipalités, le BTI et son comité de direction, la direction de l'Établissement scolaire primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey et environs, ainsi que l'ASICC et son comité de direction.

- ⇒ La police des constructions prend une place importante dans les séances hebdomadaires de la Municipalité, que ce soit pour les dossiers d'enquête publique, les demandes préalables ou encore les demandes d'abattages d'arbres. Pour ces dernières, l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a singulièrement compliqué la procédure, que la Municipalité et ses services s'attachent à respecter scrupuleusement.
- ⇒ La Municipalité a suivi régulièrement l'avancement des travaux de réfection de la route des Cerisiers. Elle a préparé les travaux d'assainissement des chemins du Châno et de la Maraîche en soumettant un préavis au Conseil communal (préavis N° 08-2024) et en procédant aux adjudications nécessaires.
- ⇒ En matière de transports et de mobilité, Corseaux a contribué activement aux discussions régionales avec VMCV S.A. pour l'amélioration de l'offre à l'horizon 2026. De même, la Municipalité s'est employée à trouver une solution à la suppression des haltes de Vevey-funiculaire et de Corseaux-Cornalles en négociant avec les CFF et avec VMCV S.A.
- ⇒ Enfin, les questions d'urbanisme ont pris une place importante et méritée dans les séances municipales de l'année 2024, au travers du dossier d'agglomération et surtout dans le cadre de l'adoption du plan d'affectation communal qui a été mis à l'enquête du 9 novembre au 9 décembre 2024, à l'issue d'une somme de travail considérable de tous les acteurs concernés.

2.4. Relations extérieures

AdCV et UCV

<https://www.adcv.ch/> et <https://www.ucv.ch/accueil>

L'UCV a proposé, en 2024, des séances d'information, notamment sur les marchés publics ainsi qu'une journée sur l'application de la nouvelle législation vaudoise sur la protection du patrimoine naturel et paysager. Cet accompagnement complète les plus de 600 questions des communes vaudoises auxquelles les conseillers juridiques et la conseillère en gestion financière publique de l'UCV répondent annuellement.

L'AdCV a tenu deux assemblées générales en 2024 et organisé deux Rencontres, la première sur le sujet « Transition énergétique : quelles solutions pour ma commune ? », la seconde sur « Accueil de jour des enfants : quelles solutions pour ma commune ».

Conférence des syndics de la Riviera

Dépourvue de tout pouvoir décisionnel, cette instance permet aux syndics et syndiques des communes de la Riviera d'échanger sur les dossiers transverses, de partager informations et points de vue et bien souvent de préparer utilement les décisions à prendre par les Muni-

cipalités. C'est également le lieu privilégié par la préfecture pour transmettre des informations générales, ou encore d'échanger sur les problématiques du Pays-d'Enhaut, qui fait partie du même district que la Riviera. Réunie à sept reprises, la Conférence des syndics de la Riviera (CSD) s'est en particulier penchée sur :

- ⇒ Le projet de modification des statuts du SIGE.
- ⇒ Diverses questions en lien avec le projet d'agglomération Rivelac et le plan directeur intercommunal élaboré en parallèle.
- ⇒ Les transports publics régionaux.
- ⇒ La révision des statuts de l'Association sécurité Riviera à la suite de la fusion de Blonay et St-Légier et le projet de future maison de la sécurité projetée par l'Association sécurité Riviera.
- ⇒ Une demande de soutien des cinémas locaux.
- ⇒ Divers projets de révision de loi menés par le canton (loi sur les communes, l'accueil familial de jour, loi sur la protection de la population, etc.).
- ⇒ La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).
- ⇒ Les infrastructures sportives régionales.
- ⇒ La nécessité de créer un lieu d'accueil régional pour les personnes victimes de violences domestiques.

Séances intermunicipales

La séance intermunicipale du Cercle de Corsier-sur-Vevey s'est tenue le 16 mai 2024. Elle était principalement consacrée à la question des crèches et à la nécessaire coordination avec l'ASICC, chargée de gérer le futur réseau ASICC dès le 1^{er} janvier 2025, à la suite de la dénonciation du réseau LAC qui réunissait les communes du Cercle et La Tour-de-Peilz.

Rencontres des syndics du cercle

Il n'y a pas eu de séance formelle entre les syndics et syndiques du Cercle au cours de l'année 2024.

Visite préfectorale

La visite préfectorale s'est déroulée le 2 décembre 2024.

Monsieur le préfet a relevé la parfaite tenue des documents soumis à son visa, notamment les registres des procès-verbaux du conseil communal, de la municipalité, le registre civique, les contrôles des habitants et des étrangers, le registre des inhumations, les archives et enfin les comptes.

Réceptions officielles

La Municipalité a organisé plusieurs réceptions officielles durant l'année 2024.

Au-delà de simples relations de courtoisie, ces réceptions ont souvent pour but de permettre aux acteurs locaux et régionaux de nouer des liens solides dans un cadre convivial, garants de relations de travail facilitées.

Le mois de mars a vu les représentants des sociétés locales rencontrer la Municipalité et son administration au cours d'une soirée conviviale, permettant à chacune et à chacun de présenter aux autres les projets de l'année. Cette occasion de mieux se connaître entre acteurs locaux rencontre un succès croissant année après année.

Les anciens municipaux ont été mis à l'honneur en mai, lors un repas convivial, afin de garder en mémoire leur implication pour la vie du village.

Les nouveaux habitants et les nouveaux électeurs arrivés au terme de leur procédure de naturalisation ont été officiellement reçus dans le cadre de la fête au village, organisée le 22 juin 2024 par la Société de développement avec l'aide de nombreuses autres sociétés locales et du personnel communal.

La direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey et environs, l'administration et les services de l'ASICC et son comité de direction ont été reçus à Mivy en septembre 2024.

Chaque année, la Municipalité reçoit ses homologues d'une commune de la Riviera pour une soirée d'échanges loin de tout protocole. En 2024, ce fut le tour de Veytaux.

Les membres de la Municipalité se rendent quant à eux aussi disponibles que possible afin d'honorer les diverses invitations reçues, que ce soit pour une assemblée générale, un spectacle ou une conférence.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Greffe municipal

Généralités

En plus du secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la préparation des séances hebdomadaires, la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que la correspondance courante, le Greffe municipal a assumé diverses tâches relevant de son cahier des charges, notamment :

- ⇒ Relations avec les départements cantonaux et la préfecture du district
- ⇒ Relations intercommunales
- ⇒ Politique d'information et de communication
- ⇒ Gestion du site internet
- ⇒ Coordination de la rédaction et de l'envoi des trois parutions annuelles du Corsal'infos
- ⇒ Renseignements divers à la population
- ⇒ Gestion des archives historiques et électroniques
- ⇒ Organisation de manifestations municipales officielles
- ⇒ Locations des salles communales, en collaboration avec la Bourse communale qui a repris les locations à des tiers. Les réservations par des services communaux restent gérées par le Greffe municipal
- ⇒ Etablissement d'actes officiels divers
- ⇒ Etablissement de la statistique des logements vacants
- ⇒ Gestion du cimetière
- ⇒ Traitement des dossiers de naturalisation
- ⇒ Tenue du registre civique
- ⇒ Gestion du vote par correspondance et collaboration à l'organisation des votations et élections
- ⇒ Contrôle des signatures des listes d'initiatives et/ou de référendums
- ⇒ Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal.

La secrétaire municipale assume également la responsabilité de la gestion administrative du personnel, la direction de l'Office de la population et la gestion du volet communal lié à l'aménagement du territoire et à la police des constructions.

Le Greffe municipal, aidé par l'Office de la population, a poursuivi son soutien au Bureau électoral les dimanches de votation. Le processus désormais informatisé de lec-

ture des bulletins de vote garantit un traitement rapide et sans erreur.

Il veille également à l'envoi aux sociétés locales des formulaires de demandes de soutien annuel, à la préparation des listes et à l'envoi des courriers pour les aides sociales (sacs poubelles pour les enfants en bas âge) ou encore à la bonne tenue de l'agenda de la Municipalité.

Rédactrice du Corsal'Infos depuis une dizaine d'années, Mme Priska Hess a décidé de mettre un terme à son mandat fin 2023. C'est ici l'occasion de la remercier de son implication dans cette publication durant de très nombreuses années. C'est désormais Mme Diane Zinsel, journaliste domiciliée à Corseaux, qui se charge de la rédaction de la majeure partie du contenu des trois éditions annuelles du journal d'information communal.

Naturalisations

Neuf dossiers sont arrivés à terme durant l'année 2024 (2023 : 11) ; ils concernaient 10 adultes et 3 enfants.

26 nouveaux dossiers sont parvenus à la commune durant l'année écoulée (2023 : 7).

L'administration communale a reçu 20 personnes (2023 : 7) pour les tests de connaissances élémentaires, réparties au cours de 11 sessions (2023 : 4) ; 13 personnes (2023 : 8) ont en outre été auditionnées pour les rapports d'enquête, au cours de 9 entretiens (2023 : 7).

En 2024 également, le niveau de préparation des candidates et des candidats s'est avéré excellent. Les délais de traitement des dossiers sont respectés bien que le nombre de nouveaux dossiers ait cru de manière inattendue.

Votations et élections

Le corps électoral de Corseaux se présentait comme suit au 31 décembre 2024 :

	2024	2023
Citoyens suisses	1'434	1'451
Citoyens étrangers	150	173
Total des électeurs	1'584	1'624

Il a été convoqué à 4 reprises durant l'année sous revue.

Votations fédérales et cantonalesVotation fédérale du 3 mars 2024Initiative pour une 13^e rente AVS

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	660	204'085	1'884'096
NON	311	70'422	1'350'525

Initiative sur les rentes

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	183	40'647	808'578
NON	791	232'004	2'393'930

Votation fédérale du 9 juin 2024

Initiative d'allègement des primes

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	420	128'093	1'117'095
NON	382	83'469	1'391'645

Initiative pour un frein aux coûts

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	204	59'685	927'386
NON	591	149'843	1'563'769

Initiative pour la liberté et l'intégrité physique

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	185	48'288	655'106
NON	620	161'953	1'838'740

Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	604	154'157	1'717'578
NON	195	55'610	781'840

Votation fédérale du 22 septembre 2024

Initiative biodiversité

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	305	86'190	926'059
NON	457	129'099	1'579'467

Réforme de la prévoyance professionnelle

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	259	58'462	810'569
NON	499	154'695	1'655'513

Votation fédérale du 24 novembre 2024

Aménagement des routes nationales

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	397	92'549	1'181'560
NON	444	131'045	1'316'505

Droit du bail : sous-location

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	436	92'005	1'196'643
NON	399	130'682	1'274'818

Droit du bail : résiliation pour besoin propre

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	420	87'970	1'141'693
NON	415	134'560	1'331'134

Financement des prestations de santé

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	380	82'240	1'302'687
NON	438	135'951	1'140'884

Informatique

Au chapitre de l'informatique communale, l'année 2024 a été marquée par un gros travail d'implémentation du nouveau plan comptable MCH2 en vue d'une mise en production au 01.01.2025.

Il a été procédé à divers petits remplacements de matériel tels que Wi-Fi, switch et terminal de paiement dans le cadre de la maintenance de nos systèmes.

Gestion des registres communaux

Les registres communaux sont tenus à jour au fur et à mesure des mutations annoncées à l'administration communale.

Le registre des chiens est désormais complet. Les inscriptions dépendent de la bonne foi des propriétaires, tenus d'annoncer leurs animaux de compagnie.

Les archives communales - forme de registre au sens large - ont vu la restauration de trois registres de procès-verbaux A1 1668-1717, A2 1717-1750, A3 1751-1784.

Site internet

Le site internet communal <https://www.corseaux.ch> est actualisé en fonction des nécessités des différents services ou des acteurs externes vers lesquels sont dirigés des liens.

La création du nouveau site internet se poursuit. Elle a malheureusement pris du retard, pour diverses raisons, notamment le changement du chargé de projet auprès du mandataire, mais aussi le manque de disponibilité du personnel communal en raison de divers autres dossiers qui ont dû être traités en priorité.

3.2. Affaires du personnel**Généralités et mutations**

La Municipalité a favorisé des relations de proximité avec son personnel en organisant pour la quatrième fois un petit-déjeuner convivial en juin 2024, puis une sortie du personnel en novembre, au Fort de Chillon. Ces occasions sont toujours appréciées et permettent

d'échanger dans un cadre détendu.

Un nouvel intendant des bâtiments a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024, insufflant un esprit positif à l'équipe de conciergerie et d'entretien.

A la voirie, un malheureux accident cardio-vasculaire au mois de mars a provoqué le décès d'un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions. Puis une démission sans préavis et une décision de licenciement suivie d'une absence de longue durée, ont amené quelques flottements dans l'équipe. La continuité des activités a, dans un premier temps, été assurée par le recours à des travailleurs intérimaires. De nouveaux engagements ont finalement permis de restaurer l'effectif.

Les deux apprentis agent d'exploitation, l'un en secteur voirie, l'autre en secteur conciergerie, ont obtenu leurs CFC en juin 2024. La Municipalité les a félicités lors d'une petite cérémonie réunissant leurs formateurs et leurs collègues.

Un nouvel apprenti agent d'exploitation secteur voirie a débuté sa formation de trois ans en août 2024.

Formation continue

Les journées de formation organisées par les diverses organisations professionnelles ont été suivies par les intéressés de la bourse, de l'office de la population, du greffe ou encore des services techniques.

Le boursier communal a suivi la formation dispensée par l'UCV en vue du passage à MCH2. Accompagné de la secrétaire-comptable, il a suivi une formation spécifique sur les poursuites, également dispensée par l'UCV.

La secrétaire municipale a suivi une journée thématique organisée par la Conférence suisse des secrétaires municipaux et l'Association des communes suisses sur le sujet de la « pénurie de personnel qualifié - Concepts et solutions pour le secteur public », ainsi qu'une formation sur la « gouvernance des données et stratégie

numérique » organisée par l'UCV.

L'un des collaborateurs du secteur des bâtiments a acquis les connaissances nécessaires à l'encadrement d'une équipe lors d'un cours de trois jours au CEP, tandis que l'une de ses collègues suivait une formation continue sur le nettoyage et la remise en état des sols.

La collaboratrice de l'Office de la population a suivi une formation particulière sur la gestion des inscriptions des cas de curatelles.

Enfin, plusieurs collaborateurs des secteurs de voirie et des bâtiments ont été formés aux premiers secours et à la réanimation cardiovasculaire.

Le détail des formations suivies par le personnel du secteur voirie figure dans le chapitre 12.

Absentéisme

Aucun accident professionnel n'est à déplorer au cours des douze mois écoulés.

Plusieurs arrêts maladie de courte durée, des absences dues à une maladie chronique et un arrêt de longue durée ont quant à eux provoqué 275,5 jours d'absences, soit un taux d'absentéisme de 8.3 %.

Participation au projet LIFT

Le secteur voirie continue à accueillir des jeunes stagiaires le mercredi après-midi afin de leur faire découvrir le monde du travail. Ces stages culminent lors d'une petite cérémonie de remise des diplômes pour le Cercle de Corsier.

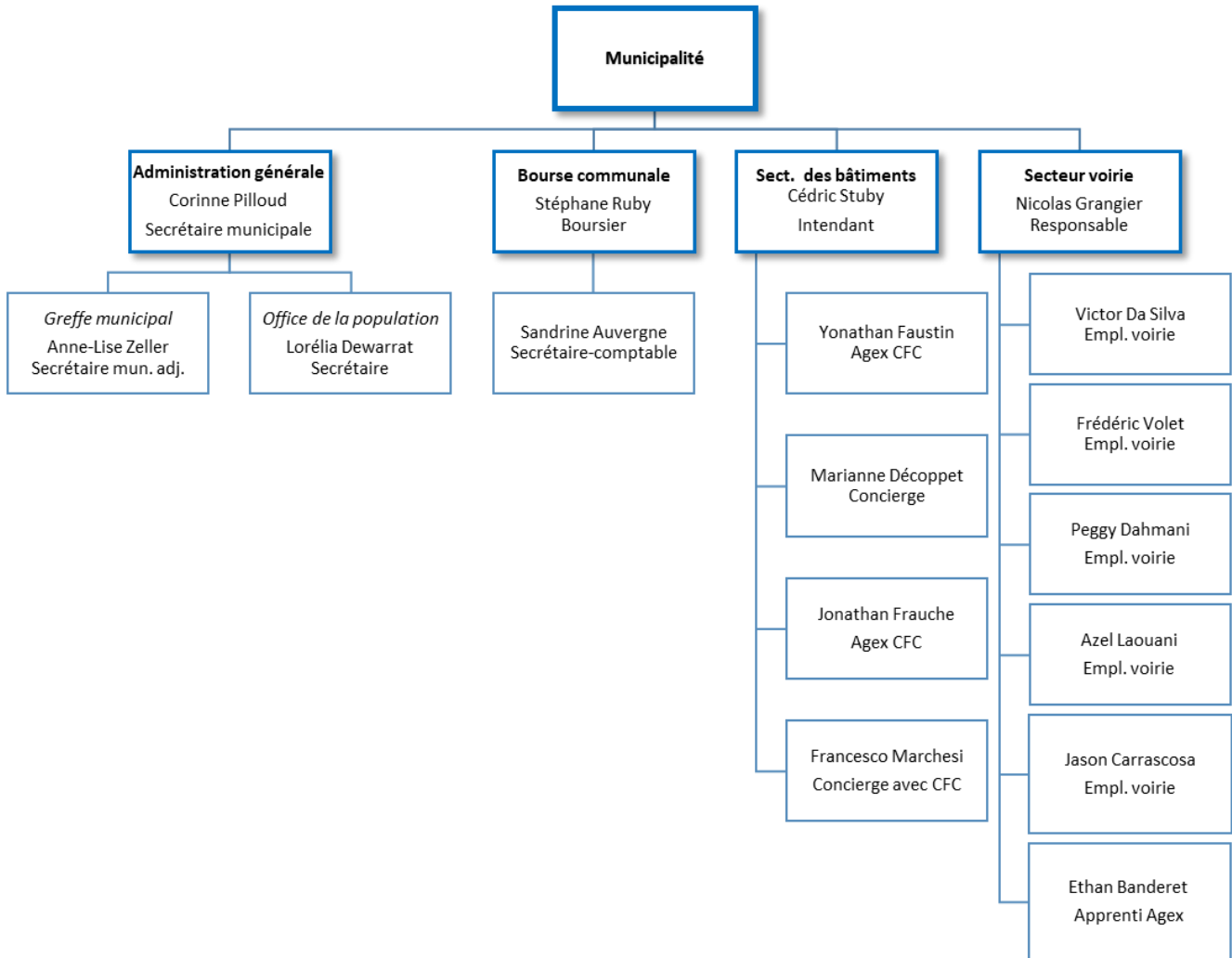
Effectif du personnel au 31.12.2024

Au 31 décembre 2024, le personnel communal comptait 16 personnes pour 14.74 EPT, ainsi qu'un apprenti agent d'exploitation orientation voirie.

Effectif du personnel

Secteur	2024		2023	
	Nbre collab.	EPT	Nbre collab.	EPT
Greffe municipal	2	1.88	2	1.88
Office de la population	1	0.8	1	0.8
Bourse	2	1.4	2	1.4
Intendance	5	4.7	3	2.88
Voirie	6	5.96	5	4.56
Apprentis	1		2	

Organigramme de l'administration communale au 31.12.2024



3.3. Office de la population

Généralités

L'office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Corseaux, il a également pour tâches :

- ⇒ Les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- ⇒ L'établissement d'attestations diverses
- ⇒ La commande des cartes d'identité
- ⇒ La gestion du registre des détenteurs des chiens
- ⇒ La tenue du registre des inhumations.

Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre, la statistique officielle établie par le Canton de Vaud - qui sert notamment pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux - n'étant pas connue au moment de la rédaction des présentes lignes. Des divergences ultérieures demeurent dès lors possibles.

Structure de la population établie (domicile principal)

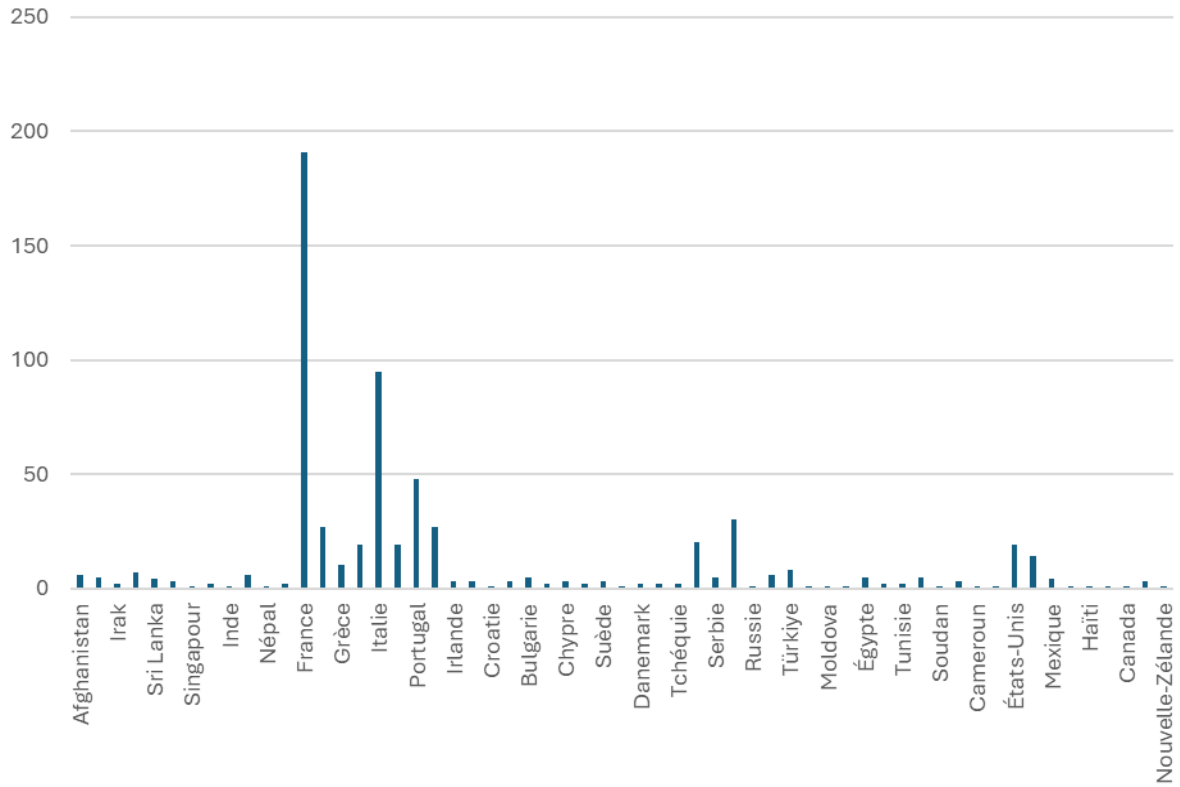
Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Etablissement CH	685	823	1508	64.97%
	Bourgeois CH	83	84	167	7.20%
Total Suisses		768	907	1675	72.17%
Etrangers	Séjour B	113	124	237	10.21%
	Etabli C	200	200	400	17.23%
	Personne à protéger	3	6	9	0.39%
Total Etrangers		316	330	646	27.83%
Résultat total		1084	1237	2321	100.00%

Habitants selon état-civil

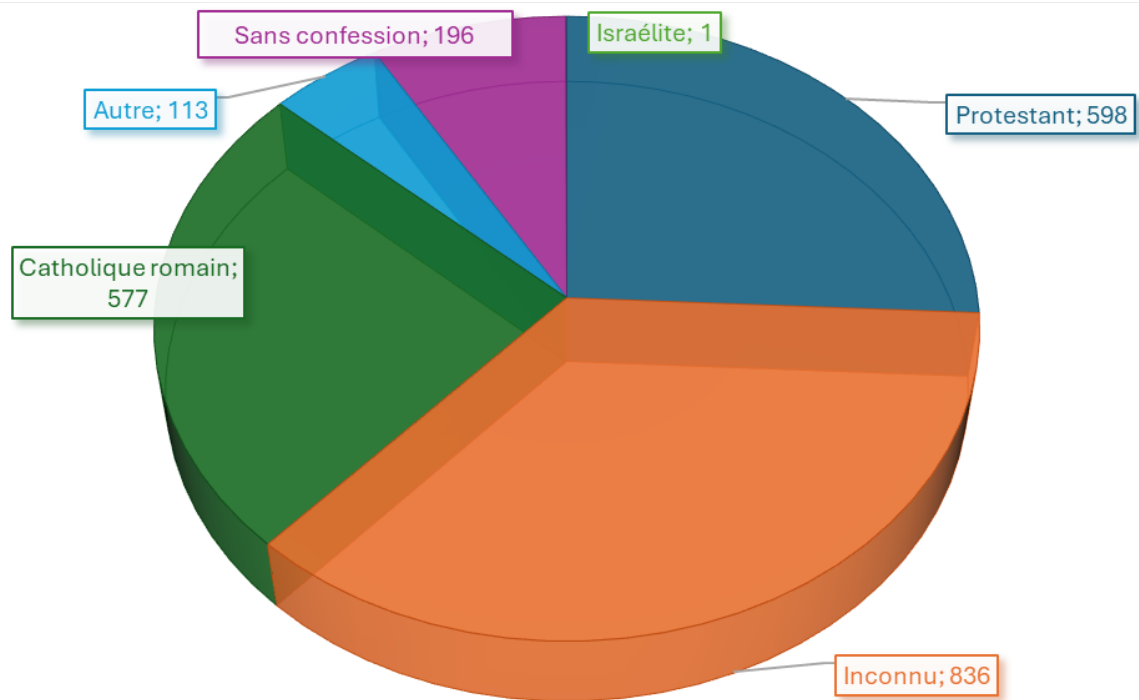
Nationalité	Etat civil	Hommes	Femmes	Total
Suisses	Célibataire	326	361	687
	Marié(e)	350	342	692
	Partenariat enregistré	1	2	3
	Divorcé(e)	66	110	176
	Veuf(-ve)	25	92	117
Total Suisses		768	907	1675
Etrangers	Célibataire	156	153	309
	Marié(e)	135	135	270
	Partenariat enregistré	3	0	3
	Divorcé(e)	21	25	46
	Veuf(-ve)	1	17	18
Total Etrangers		316	330	646
Résultat total*		1084	1237	2321

* dont 373 personnes de moins de 18 ans

Provenance de la population étrangère

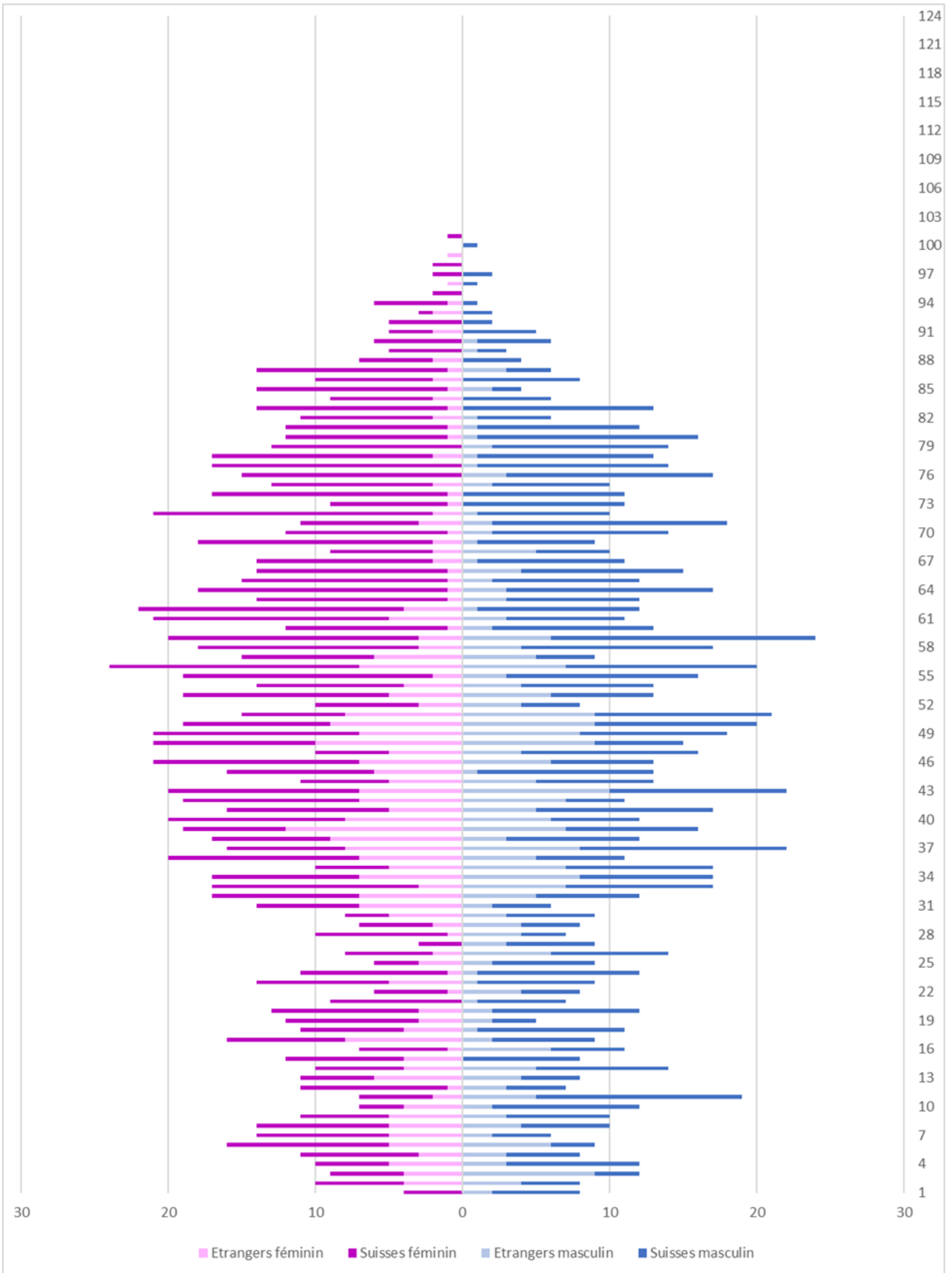


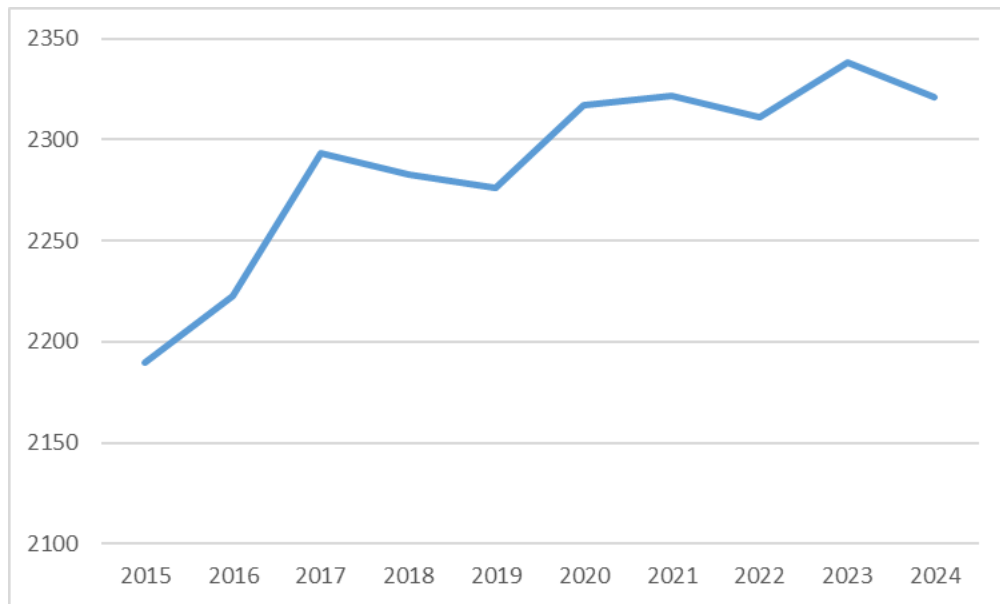
Répartition des confessions



En application de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD), l'appartenance religieuse est collectée sur une base facultative et volontaire. A cet égard, sont comptabilisés sous « inconnu » les habitants ne souhaitant pas répondre à la question y relative sur le formulaire d'arrivée / changement d'adresse.

Pyramide des âges



Evolution de la population établie au cours des dix dernières années**Mouvements selon arrivées et départs**

Evènement	Nationalité	Genre migration				Résultat
		Intracantonal	Hors canton	Etranger	Inconnu	
Départ	Etrangers	44	16	12	1	73
	Suisses	84	23	3	1	111
Total Départ		128	39	15	2	184
Arrivée	Etrangers	61	7	20	0	88
	Suisses	56	7	3	0	66
Total Arrivée		117	14	23	0	154
Résultat total		245	53	38	2	338

Structure de la population non établie

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Séjour hebdomadaire	12	11	23	65.71%
	Suisse non-résident	0	0	0	0.00%
Total Suisses		12	11	23	65.71%
Etrangers	Courte durée L > 4 < 12 Mois	1	1	2	5.71%
	Séjour hebdomadaire	0	4	4	11.43%
	Non attribué	1	5	6	17.14%
Total Etrangers		2	10	12	34.29%
Résultat total		14	21	35	100.00%

3.4. Aides et subventions accordées par la commune

1100.36510 - Aide pour justice et sécurité publique	200.00
Nez Rouge Est vaudois	200.00
1100.36530 - Aide pour la culture, loisirs et sports	1'200.00
Association des amis des bateaux à vapeur du Léman	1'200.00
1100.36590 - Dons, aides et subventions casuelles	3'269.70
Groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers	200.00
Promove, Mérites de l'Economie Riviera-Lavaux	400.00
Fondation Intégration pour tous	200.00
Association narcisses Riviera	200.00
Arnaud Wagnières, Marché créatif Vivement	200.00
Promove, contribution « Entreprendre des Mérites de l'Economie 2024 »	369.70
FEDEVACO, adhésion aux programmes de la Fedevaco	1'000.00
Secours d'hiver	200.00
Partage Riviera	500.00
1500.36520 - Aide pour enseignement et cultes	41'187.95
FEM	22'220.50
Ville de Vevey, Conservatoire de musique et école de jazz	18'249.50
Ecole de musique l'Amitié, subside	717.95
1500.36530 - Aide pour la culture, loisirs et sports	111'175.15
Association ACTE, soutien financier 2024	500.00
Association Fête multiculturelle Vevey, soutien 2024	200.00
Association Amis du château de Chillon, cotisation 2024	100.00
Cinérive, soutien financier 2024 modernisation cinémas Rex, Vevey	2'500.00
Canta Riviera, soutien 2024	200.00
Bibliomédia Schweiz, campagne 2024 « né pour lire »	200.00
Bibliomédia Schweiz, campagne 2025 « né pour lire »	200.00
Lavaux Classic, 22 ^{ème} édition Festival Lavaux Classic	200.00
Association Corsalum, soutien 2024	974.00
Association de la Revue de Corseaux, soutien 2024	682.00
Association de la Revue de Corseaux, soutien ponctuel 2024	3'000.00
Alti'Folies, soutien 2024	390.00
Alti'Folies, soutien ponctuel 2024	1000.00
Alti'Folies, soutien financier (taxe de séjour) 2024	1000.00
Association des amis de la Fête des Vignerons, cotisation 2024	250.00
Association des amis de l'atelier De Grandi, soutien 2024	974.00
Association des Amis du Musée suisse du jeu, cotisation 2024	150.00
Association Musée Suisse de l'Appareil photographique, cotisation 2024	100.00
Brigade scout du Vieux Mazel, soutien 2024	200.00
Ciné-Doc, soutien 2024	500.00
Chœur mixte de Corseaux, soutien 2024	1'071.00
Club 55+, soutien 2024	1'850.00
Coopérative Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby, soutien 2024	1'988.15
Fanfare L'Amitié, soutien 2024	1'169.00
La Lanterne Magique, soutien 2024	420.00
Société de développement, soutien 2024	1'460.00
Société de développement, remb. bons repas fête au village 2024	1'449.00
Société de Jeunesse du cercle de Corsier, soutien 2024	1'169.00
Sociétés locales, mise à disposition des salles 2024	67'650.00
Mise à disposition des salles 2024 pour diverses sociétés non locales	18'300.00
Vovinam, soutien 2024	779.00
Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, soutien 2024	150.00
Ensemble Couleur Vocale, soutien financier concert de Noël 2024	200.00
Festival Offenbach, soutien 2024	200.00

1700.36530 - Aide pour la culture, loisirs et sports	9'332.00
Riviera Tiger, soutien 2024	200.00
Ecole suisse de ski, 21 ^e Raiffeisen Erika Hess Open 2024	200.00
Ecole suisse de ski, 22 ^e Raiffeisen Erika Hess Open 2025	200.00
FSG Vevey-Ancienne, soutien financier organisation Master II 2024	200.00
FSG Chailly-sur-Montreux, soutien 2024	200.00
FSG Gym La Tour-de-Peilz, soutien financier 2024	200.00
FSG Blonay, soutien Master 1 Agrès Région Est 2024	200.00
Taekwondo Riviera, soutien 44 ^e championnats suisses 2024	200.00
ICG Riviera 2009, soutien 2024	200.00
Biathlon des Pléiades, soutien 2024	200.00
Tririviera Kids, soutien 2024	200.00
Badminton Club Mont-Pèlerin, soutien 2024	200.00
Riviera Basket Adapté, soutien 2024	200.00
Club Veveysan de tennis de table, soutien 2024	200.00
Société de sauvetage la Sentinelle, soutien 2024 kermesse	200.00
Société d'escrime Vevey-Montreux, soutien 2024	200.00
Lausanne Marathon, soutien 2024	200.00
Association Bantu Brasil, soutien 2024	1'363.00
Association course Chaplin Corsier-sur-Vevey, soutien 2024	200.00
FSG Corsier-Corseaux, soutien 2024	.00
Club Veveysan de tennis, soutien 2024 tournoi junior international	200.00
Association ABL Mobilité, soutien 2024 Vevey Lavaux UP	200.00
Vevey natation Riviera, soutien 32 ^e Meeting du lac 2024	200.00
Vevey natation Riviera, soutien Tout Vevey Nage 2024	200.00
Badminton Club Vevey, soutien Tournoi régional 2024	200.00
Association Vevey-sur-glace, soutien 2024	2'000.00
Montreux-natation, soutien Championnats vaudois de natation 2024	200.00
1800.36570 - Aide pour le trafic et l'énergie	4'120.85
Association suisse pour la navigation intérieure, cotisation 2024	100.00
SBB/CFF - vente cartes journalières dégriffées 2024	2'639.05
Association Amelive (Dring-Dring), soutien et courses 2024	1'381.80
3410.36530/36630 - Aide individuelle pour culture, loisirs et sports	68'347.90
Villa Le Lac - Le Corbusier, association des sites Le Corbusier : subvention 2024, formation stagiaires, cotisation 2024	50'590.10
Association pour la préservation des rives des lacs vaudois, cotisation 2024	150.00
4200.36560 - Aide pour l'aménagement du territoire	914.55
ASIT-VD, cotisation 2024	491.20
Espace Suisse, cotisation 2024	253.35
Vaud Rando, cotisation 2024	50.00
Association pour la sauvegarde du Léman, cotisations 2024	120.00
5100.36520 - Aide pour enseignement et cultes	8'844.70
Association des parents d'élèves (APé)	1000.00
Gymnase de Burier, promotions 2024	300.00
EPS de Corsier-sur-Vevey et environs, promotions, prix de fin d'année	300.00
Bovet Philippe, fresque	6'703.05
Ville de Pully, écolage 2024	541.65
7100.36550/36650 - Aide individuelle à la prévoyance sociale	18'074.05
Mesures d'accompagnement déchets (naissances, enfants en bas-âge, PC, étudiants)	
7200.36550 - Aide pour la prévoyance sociale	43'301.30
La Main Tendue, soutien financier 2024	200.00
Asema, cotisation 2024	100.00
Pro Junior Vaud, soutien 2024	200.00
Association Repas à domicile, cotisation 2024	20.00
Association l'Enfant et l'Hôpital, soutien 2024	200.00
Association Stop suicide, soutien 2024	200.00

Association régionale de préparation à la retraite, subvention 2024	1'169.50
Fondation pour l'accueil de jour des enfants, contribution 2024	11'695.00
Fondation Terre des hommes, oranges 2024	150.00
Pro Juventute, messages aux jeunes parents	549.00
Club 55+, sortie des aînés et participation repas des aînés, soutien 2024	12'050.00
Club 55+, sortie des aînés et participation repas des aînés*	12'500.00
Club 55+, soutien journée internationale des personnes âgées 2024	1'000.00
Transport handicap, soutien 2024	200.00
Fondation vaudoise de probation, contribution 2024	467.80
ATE, cours « être et rester mobile » 2024	2'600.00

* *Correspond au subside reçu de la Fondation Haefeli-Meylan*

4. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. Commission consultative d'urbanisme

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) de Corseaux n'a pas été consultée au cours de l'année 2024.

C'est le Bureau technique intercommunal (BTI), et plus particulièrement son responsable M. David Ferrari ainsi que M. Hervé Martinez, responsable de la police des constructions, qui sont en charge des relations avec la CCU.

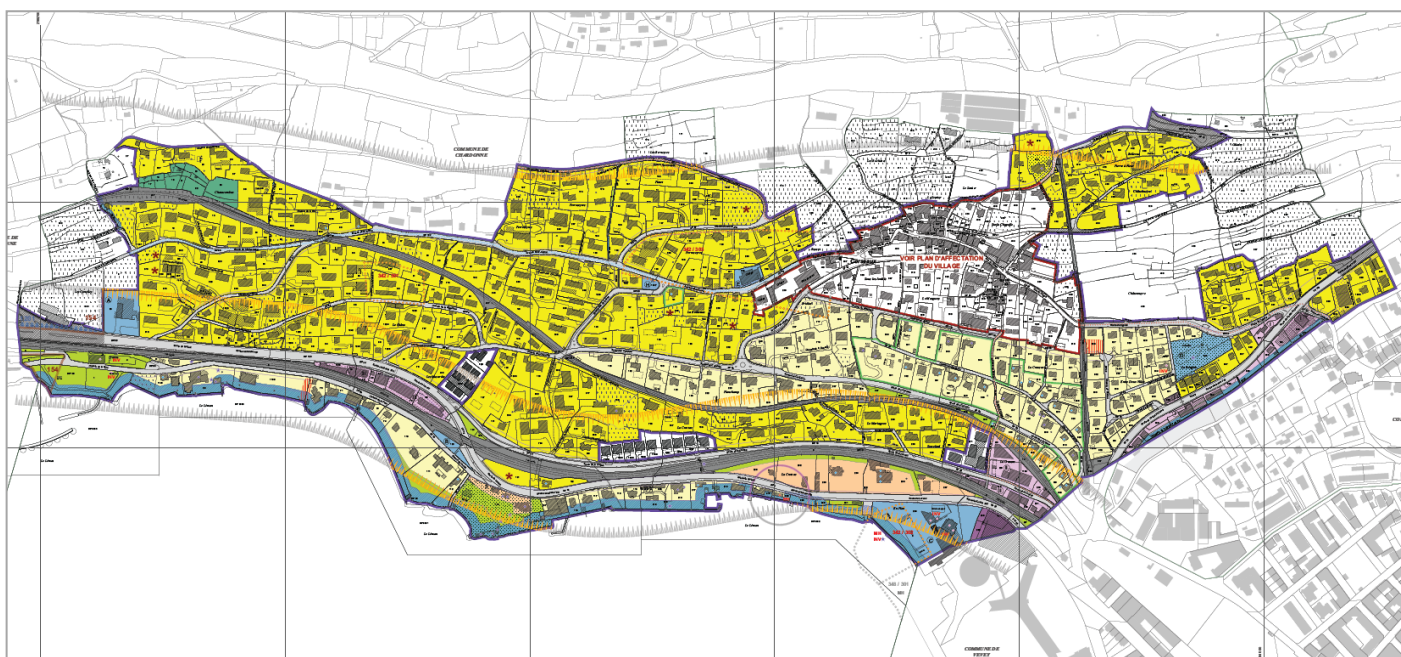
4.2. Aménagement du territoire

Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes *Plarel SA*, de concert avec le Bureau technique intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des communes du Cercle en 2024.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rendu son examen préalable le 14 mars 2024, après 8 mois d'analyse auprès des services cantonaux. Les remarques et contraintes émises dans cet examen ont nécessité plusieurs séances entre les services cantonaux, le bureau d'urbanistes, la Municipalité et le Bureau technique intercommunal afin de modifier les plans et règlements. L'enquête publique du PACom a eu lieu du 9 novembre au 9 décembre 2024, soulevant 49 oppositions.

Afin que le Conseil communal dispose de toutes les informations nécessaires lors de l'adoption du préavis relatif au PACom, une commission ad hoc a également été nommée en 2024 ; elle s'est réunie deux fois. L'objectif, en nommant cette commission, est de faire participer les membres désignés afin d'assister aux phases précédant le préavis ; la compréhension de toutes les étapes du processus représente, en effet, un élément clé pour l'adoption du préavis.



Plan d'affectation communal (PACom)

CORAT

La Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) a été instituée en 1987 par les dix municipalités du district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale. Elle a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2024. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- ⇒ L'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) et le plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).
- ⇒ Les dossiers communaux à incidence régionale et en particulier l'interface gare de Vevey.

Agglo Rivelac

Compte tenu de l'échéance du dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars 2025 et donc d'un calendrier très « serré », toute l'attention a été portée sur le suivi de la procédure y relative, en parallèle avec celle du PDi. Pour l'essentiel, il s'est agi du bilan de la consultation des exécutifs sur une version V0, puis du suivi des modifications apportées (V1) en vue de déposer le dossier pour examen préalable auprès des deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) durant l'été, de lancer la phase de consultation publique en automne 2024, puis de finaliser le dossier pour son envoi à Berne dans le délai requis.

La SRGZA a été soumise à l'examen préalable du canton de Vaud avant que ne soit lancée la consultation publique du 28 septembre au 27 octobre 2024.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet www.agglorivelac.ch.

PAC Lavaux

Le projet de Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux) a été mis à l'enquête publique durant l'été 2019. Le dossier, avec les oppositions et les propositions de modification du Conseil d'Etat, a été transmis au Grand Conseil, auquel il incombe d'approuver le PAC Lavaux et de statuer sur les oppositions reçues pendant l'enquête publique.

Un premier débat a eu lieu en 2024 au plénum. Etant donné que des modifications du projet initial impactent le droit d'opposition et celui d'être entendu et sont susceptibles d'influer sur la pesée des intérêts en présence, une enquête publique complémentaire portant uniquement sur ces modifications doit être ouverte. Les dates

de l'enquête publique complémentaire ne sont pas encore connues.

4.3. Urbanisme

PA Corseaux Parc

Les parcelles concernées ont été intégrées dans le projet de PACom en 2022, en zone constructible. Leur sort suit désormais celui du plan d'affectation communal.

PA EMS Résidence du Léman


En 2022, la population corsaline a accepté le PA ; les opposants ont déposé un recours au tribunal cantonal, cour de droit administratif et public. A la suite du rejet du recours par la CDAP, les opposants ont porté la cause devant le Tribunal fédéral en 2023. Au 31 décembre 2024, le Tribunal fédéral n'a toujours pas statué.

5. TRANSPORTS PUBLICS


Des solutions de remplacement à la suppression temporaire de l'arrêt Corseaux-Cornalles du train des vignes figurent à l'horaire 2025, entré en vigueur en décembre 2024. Il s'agit pour l'essentiel de courses de remplacement par un service de bus (ligne 218) reliant Vevey à Chexbres en desservant Corseaux et du maintien de la halte des Cornalles le week-end.

→ **NOUVELLE LIGNE 218**

Vevey, gare
 ↓
 Vevey, Bergère
 ↓
 Corseaux, Cerisiers
 ↓
 Chexbres-Village, gare



8
allers-retours
quotidiens,
le weekend
aussi!



TRANSPORTS
VMCV
PUBLICS

Campagne VMCV, sur la nouvelle ligne de bus 218

La collaboration avec les VMCV en vue de l'amélioration du réseau de bus permettra de proposer de nouvelles liaisons sur la Riviera à l'horaire 2026. Un préavis en ce sens sera déposé devant tous les conseils communaux concernés début 2025.

6. SÉCURITÉ

6.1. Circulation, stationnement et signalisation

Stationnement, y c. deux-roues

Les prestations de l'Office du stationnement au profit de la Corseaux en 2024 se présentent comme suit :

- ⇒ Recettes globales du stationnement (amendes, parking, PayByPhone)
 - 2024 : CHF 44'040.40
 - 2023 : CHF 32'970.95
- ⇒ Participation communale aux charges de l'Office du stationnement (0.4 % EPT + 10 % de la charge salariale au titre de frais de logistique)
 - 2024 : CHF 48'700.15
 - 2023 : CHF 49'165.30

ASR a vendu 77 macarons (2023 : 78), pour un total net de CHF 31'670.00 (2023 : CHF 27'436.30).

Les deux cartes à gratter vendues par l'ASR ont rapporté le montant net de CHF 9.00 (2023 : CHF 129.00), tandis que l'administration communale a vendu 31 cartes pour une demi-journée (2023 : 167) et 81 cartes pour une journée (2023 : 17).

La durée de validité des cartes, prolongée déjà une première fois jusqu'au 31 décembre 2023, a encore été prolongée jusqu'en décembre 2024, en attendant l'éventuel déploiement d'un projet pilote de « cartes à gratter digitales ». Finalement, suivant les recommandations d'ASR, la Municipalité a décidé de remplacer les cartes de stationnement à gratter par une autorisation de style « macaron ». Le prix de vente restera le même, sans devoir faire imprimer plusieurs centaines de cartes à CHF 5.-/pièce.

Les cartes déjà vendues pour 2025 resteront valables.

Sur l'impulsion d'un citoyen concerné, une étude d'amélioration de l'offre de stationnement pour les deux-roues a été réactivée. Un montant a été porté au budget 2025.

Signalisation routière

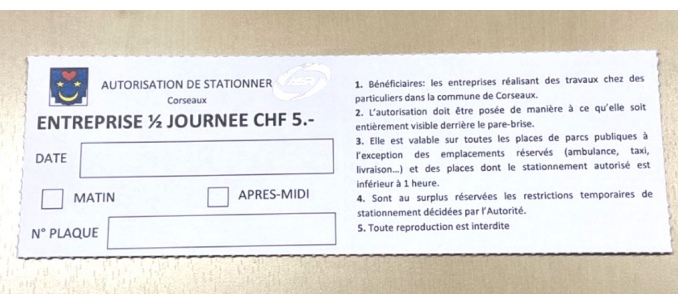
La sécurité des piétons a été améliorée sur le chemin de la Paix grâce à un nouveau marquage (bande jaune élargie) et à l'introduction du 30 km/h faisant ainsi de ce chemin la première voie de circulation jamais mise à 30km/h à Corseaux.

Dans le même temps, la Municipalité a fait valider l'interdiction de stationner les camping-cars au chemin de la Paix, de 19h à 8h, tous les jours. Cette décision répond à des demandes récurrentes d'habitants du bas de la commune.



Signalisation du chemin de la Paix

La mise en sens unique provisoire de l'avenue Félix-Cornu devant les écoles a considérablement amélioré la fluidité du trafic et par conséquent la sécurité des écoliers. Les travaux sur la route des Cerisiers étant terminés, il a fallu remettre la circulation en double flux.



Carte de stationnement Corseaux

Circulation routière

Les actions « antibruit » de Police Riviera se sont poursuivies en 2024. L'objectif de ces actions est de réduire la gêne subie par la population à la suite des comportements de certains usagers de la route, peu soucieux de la tranquillité publique. Elles visent également à contrôler les modifications techniques apportées à leur véhicule.

Les automobilistes interceptés par les patrouilles de Police Riviera ont été dénoncé à l'autorité pénale compétente ainsi qu'au Service des automobiles et de la navigation (SAN).

La Municipalité a demandé quelques actions de contrôle ciblées, à la route des Cerisiers pour vérifier le respect de la signalisation mise en place en raison du chantier, et au chemin de Châtonneyre pour inciter au respect du panneau « Riverains autorisés ».

La commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique, qui permet d'établir des statistiques de vitesse des véhicules. Il a été tout d'abord placé à la route de la Crotaz, où les vitesses relevées étaient dans les normes admissibles. Puis il a été déplacé au chemin de la Paix, afin de renforcer la mesure de mise en zone 30.

Police

Ce sont 267 interventions réactives qui ont été menées sur le territoire en 2024 et 893 actions proactives.

La police de proximité a réalisé 72 actions aux abords des écoles.

6.2. Affichage public

Rien à signaler.

7. BÂTIMENTS

7.1. Généralités

De manière générale, on constate un vieillissement des installations techniques liées aux bâtiments communaux. Il se traduit par diverses pannes sur les installations telles que le chauffage, les ascenseurs, la ventilation, la distribution ou l'évacuation de l'eau, le système électrique, les buanderies ou les cuisines ; les huisseries se détériorent ; des infiltrations d'eau apparaissent.

Il faut s'attendre à ce que ce type de pannes ou de dommages perdurent et engendrent des frais difficilement prévisibles.

7.2. Maison de commune

Administration communale

L'éclairage du plafond de l'administration a été optimisé, les luminaires ont été remplacés par des sources LED.

Un défibrillateur a été installé contre la petite annexe côté cour.

Le système d'alarme a été mis à jour.

Le matériel fourni par la Protection civile pour le PRU est entreposé et prêt à l'usage en cas de catastrophe.

Logements

Rien à signaler.

Occupation de la salle du Conseil communal

La salle du Conseil communal a été occupée à 70 reprises (2023 : 61), dont :

⇒ Séances communales ou intercommunales	46 (2023 : 42)
⇒ Sociétés locales	8 (2023 : 10)
⇒ Locations de tiers (payantes)	4 (2023 : 3)
⇒ Locations de tiers (gratuites)	12 (2023 : 6)

Place de jeux et esplanade

Rien à signaler.

7.3. Complexe de Châtonneyre

Hôtellerie - Bâtiments

Rien à signaler.

Hôtellerie

Rien à signaler.

Salle de Châtonneyre

Plusieurs sources lumineuses du hall d'entrée étaient défectueuses. Celles-ci ne se fabriquant plus, les luminaires ont été changés par des spots LED.

Un réfrigérateur sur roulette a été commandé pour la partie buvette, et mis à disposition pour les manifestations.

La salle de Châtonneyre a été occupée à 95 occasions, dont :

⇒ Séances communales ou intercommunales	3 (2023 : 4)
⇒ Locations tiers (payantes)	21 (2023 : 3)
⇒ Locations tiers (gratuites)	4 (2022 : 3)
⇒ Hôtellerie de Châtonneyre	20 (2023 : 8)
⇒ Chœur mixte	23 (2023 : 47)
⇒ Club 55+	3 (2023 : 14)
⇒ Société de développement	4 (2023 : 3)
⇒ Altifolies	9 (2023 : 26)
⇒ Ecoles	3 (2023 : 5)
⇒ Société de Jeunesse du Cercle	1 (2023 : 1)
⇒ Paroisse réformée Corsier-Corseaux	2 (2023 : 1)
⇒ FSG Corsier-Corseaux	2 (2023 : 0)

7.4. Bâtiment de voirie - Route de Châtel-St-Denis 8

Logement de 2.5 pièces

Rien à signaler.

Locaux du secteur de voirie

Rien à signaler.

Locaux du Bureau technique intercommunal (BTI)

La cuisine du réfectoire a été réaménagée avec l'ajout de mobilier.

7.5. Bâtiment SDIS - Route de Châtel-St-Denis 16

Des problèmes récurrents de débordement de la Bergère et d'infiltrations d'eau dans les locaux ont amené la commune à investiguer pour prendre des mesures adéquates. La démarche se poursuit en 2025 en collaboration avec le BTI, le SDIS Riviera, les propriétaires fonciers et la société qui gère la station-service.

7.6. Chalet de Mivy

Bâtiment

Le secteur des bâtiments a procédé à l'installation d'un nouveau lave-vaisselle semi-professionnel avec des programmes courts. Les locataires du chalet profiteront ainsi davantage des locaux.

Une nouvelle apicultrice a débuté l'installation d'un rucher.



Ruches

Gardiennage

La remise des clés aux locataires, les états des lieux et autres démarches en lien avec les locations sont du ressort du Secteur des bâtiments et font partie des tâches courantes du personnel durant la belle saison.

Locations

Le chalet de Mivy a été occupé à 13 reprises (2023 : 59), dont 10 payantes (2023 : 43). Cette différence

notable avec les années précédentes s'explique par les travaux de génie civil sur le chemin de Mivy, qui n'ont permis la location du chalet qu'en fin de saison (septembre-octobre) en raison des difficultés d'accès.

7.7. Centre des Jordils

Logements

Rien à signaler.

Locaux communautaires (carnotzet et salle nord)

Rien à signaler.

Locations

Le carnotzet des Jordils a été occupé à 30 reprises (2023 : 37), dont 10 payantes - 6 à plein tarif et 4 locations à CHF 50.00 (2023 : 16 locations payantes, dont 9 à plein tarif et 7 à CHF 50.00).

La salle nord des Jordils a été occupée à 144 reprises (2023 : 35), dont 16 payantes (2023 : 3). L'occupation de cette salle est réservée en priorité aux sociétés locales.

7.8. Bâtiment rue du Village 12

Local commercial

Un bail commercial a été signé avec la société Fresh Cube S.A. pour l'exploitation d'une épicerie autonome sous l'enseigne "La Petite épicerie" dans les locaux du rez-de-chaussée. Ces derniers avaient auparavant fait l'objet de travaux d'aménagement, conformément au préavis N° 02-2024 Demande de crédit pour la création d'une épicerie dans les locaux de l'immeuble rue du Village 12 (ancienne poste).



Inauguration de « La Petite épicerie »

Logements

Rien à signaler.

7.9. Bâtiment rue du Village 29

Rien à signaler.

7.10. Bâtiment avenue Félix-Cornu 5

Rien à signaler.

7.11. PPE rue du Village 15

Rien à signaler.

7.12. PPE Résidence du Basset

Rien à signaler.

7.13. Bâtiment du culte - Temple de Corsier

Voir chapitre 17.

7.14. Collèges

Collège 1900

Rien à signaler.

Collège 1960

Un chauffe-eau défectueux a perdu une grande quantité d'eau, ce qui a entraîné un sinistre annoncé à l'assurance. Des travaux de remise en état seront réalisés en 2025 (parquet, meuble, installation sanitaire).

Collège 1980

Une cuisinière (précédemment démontée de l'ancien appartement du collège 1900) a été installée dans la salle des maîtres pour donner la possibilité de cuire les biscuits de Noël réalisés par les élèves.

Les parquets fortement usés et endommagés de 3 salles de classes ont été rénovés.

Les derniers écrans ANF ont été installés dans le collège 1980. Toutes les classes sont à présent équipées.

La Municipalité a mandaté un architecte, un ingénieur civil et un énergéticien pour réaliser un bilan global du bâtiment. L'évaluation se poursuit en 2025 et un préa-

vis portant sur un crédit d'étude sera probablement déposé en cours d'année.

Passage sous-route

Les élèves, accompagnés de leurs enseignants et encadrés par une entreprise spécialisée dans la conception de fresques et de trompe-l'œil, ont conçu et réalisé une fresque dans le passage sous-terrain qui relie les collèges.



Fresque du passage sous-terrain

UAPE

Les collaborateurs du secteur bâtiments ont préparé les installations techniques afin de permettre l'installation d'un four régénérant appartenant à l'entreprise qui livre les repas. Ce nouvel équipement améliore nettement la qualité des repas servis aux enfants à midi.

Des gâches électriques ont été installées pour les accès à l'UAPE, afin d'avoir un automatisme sur les fermetures des portes.

Salle de gymnastique

Rien à signaler.

8. AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

8.1. Affaires sociales

Association régionale d'action sociale (ARAS Riviera)



<http://www.arasriviera.ch/>

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est composée du Centre social régional (CSR), en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des Agences d'assurances sociales (AAS), en charge d'appliquer le règlement sur les agences d'assurances sociales et du Centre régional de décisions PC Familles, en charge d'appliquer la loi sur les Prestations complémentaires familles (LPCFam) pour la Riviera et la région Bex-Pays d'Enhaut.

Depuis 2021, la totalité des charges financières de ces trois entités est prise en charge par le canton.

Les deux projets élaborés dans le cadre de l'appel à projet du canton « Vaud pour vous », « Synergie des seuils d'accès » et « Riviera pour vous », ont continué à se déployer sur la région.

« Riviera pour vous »



En collaboration avec Caritas Vaud et le Centre social protestant (CSP) Vaud, l'ARAS a ouvert en septembre 2023 un nouveau lieu d'accueil à la population de la Riviera. Ce lieu s'adresse avant tout à des personnes qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'arrivent pas à s'adresser au CSR ou à d'autres services. Dans le cadre de la permanence de Riviera pour vous, effectuée par des assistantes sociales, ces dernières accueillent, évaluent la situation, voire accompagnent les personnes vers les autres services. Un cyberspace est également à disposition afin de soutenir les démarches administratives en ligne, et un atelier numérique est proposé de-

puis novembre 2024 pour toute personne souhaitant s'initier à l'utilisation des outils numériques dans le cadre de ses démarches. Le succès de la structure, avec une fréquentation toujours en hausse, démontre qu'elle répond à un besoin dans la région.

Synergie des seuils d'accès

Ce projet a été élaboré en collaboration avec la Fondation AACTS. Une assistante sociale du CSR a été détachée dans les locaux de la Fondation AACTS afin d'accompagner les usagers de la structure à faire valoir leurs droits auprès du CSR ou auprès d'autres instances. En 2024, à la suite du départ à la retraite de l'assistante sociale, une nouvelle personne a rejoint le projet. Ce projet court jusqu'à septembre 2025.

Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

http://www.avasad.ch/jcms/m_7371/fr/accueil



Rien à signaler.

8.2. Santé publique

Canicule

L'administration communale a amélioré la prise en charge des personnes vulnérables en cas de canicule. Un courrier a été envoyé à 329 personnes ; 250 ont retourné le formulaire de liaison, et 13 personnes ou couples ont demandé à être contactés et suivis en cas de déclenchement de l'alerte canicule.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ DOUCE

9.1. Cartes journalières AG-Flexi

Depuis le 1er janvier 2024, le Greffe municipal de Corseaux propose aux habitants ou aux visiteurs, indépendamment de leur domicile, la nouvelle carte journalière dégriffée commune. Cette carte est disponible en prévente six mois avant le jour du voyage jusqu'à la veille de celui-ci. Cette nouvelle offre résulte des négociations entreprises entre l'Alliance SwissPass, l'Union des Villes Suisses et l'Association des Communes Suisses ; elle est commune à toute la Suisse.

**Alliance
Swiss
Pass⁺**

La disponibilité des cartes et les tarifs (« dynamiques ») sont disponibles pour toute la Suisse sur www.cartejournaliere-commune.ch/fr

9.2. Subventions pour l'utilisation des transports publics

Financées par l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité de 0.7 ct/kWh dont les gestionnaires de réseaux de distribution au bénéfice d'une concession doivent s'acquitter, les subventions sont accordées pour tout abonnement de transport public couvrant la zone Mobilis 70. Elles correspondent à 80 % du prix de l'abonnement pour les jeunes jusqu'à 25 ans et à 50 % pour les autres habitants (adultes ou seniors).

Les abonnements demi-tarif et les abonnements transmissibles ne sont pas subventionnés. En revanche, pour les abonnements plus étendus que la seule zone Mobilis 70, le remboursement correspond à la subvention prévue pour la zone 70.

Pour l'année 2024, des subventions pour un montant total de CHF 62'270.45 (2023 : CHF 54'690.40) ont été attribuées, pour 256 demandes (2023 : 254). La demande reste stable, bien que les montants augmentent.

9.3. Autres aides

Corseaux poursuit sa collaboration avec l'association reconnue d'utilité publique Amelive pour le service de

livraison à domicile « Dring Dring », sur la base de la convention signée en 2020, dont les conditions demeurent inchangées, soit :

- ⇒ Contribution annuelle fixe de CHF 0.60 / habitant
- ⇒ Prise en charge de CHF 5.00 par livraison réalisée sur le territoire communal.



9.4. PECC et PET

La Municipalité de Corseaux prend au sérieux ses responsabilités sociétales en matière de durabilité. Elle a lancé son PECC (Plan Energie et Climat Communal) et a mandaté une entreprise spécialisée pour l'accompagner dans sa démarche.

Vous trouverez des informations sur le site web du canton:

<https://www.vd.ch/environnement/durabilite-et-climat>

Un groupe de travail dont la composition est la suivante a été créé :

- ⇒ Mme Sabine Carruzzo, municipale
- ⇒ M. Patrick Michaux, municipal
- ⇒ M. Manuel Kellenberger, conseiller communal
- ⇒ M. Nicolas Grangier, responsable du secteur voirie
- ⇒ M. Cédric Stuby, responsable du secteur bâtiments
- ⇒ Le mandataire

Un sondage a été lancé fin 2024. Les résultats seront analysés en 2025 par le groupe de travail. Un premier rapport sera rédigé et adressé au Canton en vue d'obtenir des subsides. Le groupe de travail proposera à la Municipalité différentes mesures à mettre en place sur le territoire communal.

En parallèle, la Municipalité a également lancé son PET (Planification Energétique Territoriale) accompagné par un autre prestataire spécialisé dans le domaine énergétique.

Vous trouverez des informations sur le site web du canton :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/planification-energetique-territoriale>

Enfin, une étude énergétique a été réalisée sur le Colège 1980. Les résultats sont en cours d'analyse.

10. POLICE DES CONSTRUCTIONS

10.1. Généralités

Le Bureau technique intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les

constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Le responsable de la police des constructions, M. Hervé Martinez, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- ⇒ Séances de commission consultative d'urbanisme : aucune séance en 2024
- ⇒ Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et la secrétaire municipale
- ⇒ Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).
- ⇒ Gestion et conduite de la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Récapitulatif des dossiers traités en 2024

	Intercommunal	Corseaux
Nouvelles demandes	350	78
Permis de construire délivrés :	142	39
• Procédure dispense d'enquête publique	81	21
• Procédure enquête publique	61	18
Taxe des permis de construire délivrés	CHF 416'611.55	CHF 75'520.75
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	158	30
• Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	82	14
• Travaux de minime importance	57	15
• Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVENE)	19	1
Dossiers soumis à l'enquête publique :	102	33
• Aménagement du territoire	2	1
• Police des constructions (CAMAC)	51	15
• Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	7	4
• Autres (cadastration, servitudes, etc)	1	-
• Abattage d'arbres protégés	41	13
Contrôles techniques	151	35
Permis d'habiter/utiliser	149	36
Arrêts de travaux	6	1
Dénonciations Préfecture	6	1

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- ⇒ Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels.
- ⇒ Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité.
- ⇒ Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique.
- ⇒ Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments).
- ⇒ Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.).
- ⇒ Développement d'applications sur le SIT intercommunal.
- ⇒ Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau technique intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.



Pose d'une lucarne



Démolition d'un immeuble

10.2. Cour de droit administratif et public (CDAP) et Tribunal fédéral

Le refus de délivrer un permis de construire à l'issue de la procédure d'enquête publique a fait l'objet d'un recours devant la CDAP.

Le recours pendant devant le Tribunal fédéral depuis 2023 relatif au plan d'affectation « EMS Résidence du Léman » est toujours en attente d'une décision. Les derniers échanges d'écriture des parties ont eu lieu en mai 2024. Le Tribunal fédéral devrait rendre une décision en 2025.

10.3. Dénonciations à la préfecture et séances de bons offices

Un propriétaire a été dénoncé à la préfecture pour des travaux entrepris sans autorisation.

10.4. Abattage d'arbres

Le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024. La mise en œuvre de ce droit supérieur au niveau communal a nécessité de nombreuses adaptations puisque les règlements actuels sur la protection du patrimoine arboré ne sont plus conformes au RLPrPNP, car moins restrictifs.

En conséquence, un groupe de travail a été formé afin de soumettre à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) un projet de nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré, dans le courant de l'année 2025. En parallèle, les communes travaillent également sur la mise en place d'un inventaire des arbres remarquables.

En 2024, l'article 15 de la LPrNP a également été modifié et complété pour faire suite à la motion déposée au Grand Conseil relative à la publication des abattages d'arbres dans la feuille des avis officiels (FAO) ; en effet, cette démarche a été considérée comme une charge administrative chronophage par plusieurs communes. Ainsi, l'article 15 n'exige désormais une publication que lorsque la dérogation au patrimoine arboré concerne un arbre remarquable ou lorsqu'elle est corrélée avec une demande de permis de construire. Dans les autres cas, elle est affichée au pilier public communal uniquement.

Le constat sur les demandes d'abattage d'arbres reste le même que pour les années précédentes : elles soulèvent de plus en plus d'oppositions malgré le fait que les demandes soient systématiquement refusées si la dérogation n'est pas justifiée selon les lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, en 2024, les demandes d'abattage d'arbres soumises à l'enquête publique ont augmenté de 30%, par rapport à 2023. Cette tendance peut également s'expliquer par la nouvelle loi cantonale qui a renforcé les critères de protection du patrimoine arboré.

Il y a eu 13 demandes d'abattage en 2024 (2023 : 4).

11. ROUTES ET TRAVAUX

11.1. Routes et chemins communaux

Durant l'année 2024, les principaux chantiers communaux ont concerné :

- ⇒ Route des Cerisiers : remplacement des réseaux souterrains et réfection de la chaussée.
- ⇒ Swisscom - FTTH : suivi des demandes de fouilles (fibre optique)
- ⇒ Chemin du Grand Pin : corrections et adaptations diverses pour gérer les eaux de ruissellement.
- ⇒ Chemin de Mivy : réfection du revêtement de la place de stationnement derrière le chalet communal (participation aux travaux de la commune de Char-donne réfectionnant l'entier du chemin de Mivy).
- ⇒ Chemin de la Cure-d'Attalens : réfection de diverses grilles.



Installation d'un drainage des places de parc, à la route des Cerisiers, pour assurer l'hydratation des fosses d'arbres

11.2. Réseau d'égouts

Travaux en cours

Rien à signaler.

Entretien des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires

La campagne annuelle d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux s'est effectuée comme de coutume avec les autres communes du Cercle.



Entretien des canalisations



11.3. Services industriels (éclairage, gaz, etc.)

Durant l'année 2024, le BTI a traité 53 (2023 : 24) demandes de permis de fouilles sur domaine le public émanant des services industriels.

Quatorze nouvelles têtes de luminaires à technologie LED ont été commandées pour les chemins du Margue-ry, du Bochet et d'Entre-deux-Villes. Ils remplaceront des éclairages de type Fluocompact ou Sodium haute pression, qui ne sont plus fabriqués car trop énergi-vores.

12. VOIRIE, DOMAINES, PARCS ET JARDINS

12.1. Secteur voirie

Généralités

La voirie a connu une année particulièrement difficile et tourmentée. Au printemps, l'un des collaborateurs est tragiquement décédé sur son lieu de travail. Un autre a quitté le service sans préavis et la Municipalité a été contrainte de mettre fin à ses rapports de travail avec un troisième. Des démarches pour remplacer ces différentes personnes ont immédiatement été mises en place et trois nouveaux collaborateurs ont pu être engagés.

Mme Dahmani a été engagée comme collaboratrice de voirie à 60% et de déchèterie à 40% dès la mi-avril 2024. Afin de pallier le manque de personnel soudain, la Municipalité a dû faire appel à du personnel temporaire afin que le service de voirie puisse fonctionner de la meilleure manière possible. Ainsi, M. Laouani a été engagé le 1^{er} septembre, après une période de travail temporaire, tout comme M. Carrascosa qui s'est vu, lui aussi, proposer un contrat à la suite de sa mission temporaire dès le 1^{er} décembre 2024. Le 1^{er} août 2024, la voirie a accueilli M. Banderet en tant qu'apprenti agent d'exploitation, orientation voirie.

Dans le cadre du projet LIFT, plusieurs jeunes sont venus faire une expérience du monde du travail au sein du service de voirie. Ils ont tous passé douze mercredis après-midis à découvrir les différents métiers de la voirie.

Les collaborateurs de voirie ont suivi plusieurs cours et formations professionnelles. L'apprenti et le chef de voirie ont suivi un cours sur le fonctionnement de la plateforme Konvink. En effet, les supports de cours professionnels pour apprentis sont, depuis cette année, entièrement dématérialisés. Quatre collaborateurs de la voirie ont suivi un cours sur la sécurité des travaux en hauteur. L'entier de l'équipe a suivi une formation sur les manipulations des bornes hydrantes. Enfin, le chef de voirie a suivi un cours sur les marchés publics.

Jonathan Frauche a obtenu son certificat fédéral de capacité en tant qu'agent d'exploitation orientation voirie. Pour ce faire, nos apprentis Agex (orientation voirie et orientation bâtiments) se sont entraînés dans différentes matières, jardinage, construction de routes et places notamment.



Travaux des apprentis sous la supervision des formateurs



Les apprentis s'entraînent au jardinage

Matériel de voirie

Rien à signaler.

Véhicules

Le porte-outil Egholm a été remplacé par un même modèle plus récent, avec une motorisation essence cette fois ; ce remplacement suit la planification prévue par le préavis N° 02-2021.

Collaborations intercommunales

La collaboration entre les voiries de Corseaux et Corsier-sur-Vevey se poursuit et donne toujours entière satisfaction aux deux communes. Ainsi, un appel d'offres selon la procédure des marchés publics a été lancé en commun pour la collecte et le ramassage des différents déchets en porte-à-porte et éco-points.

12.2. Déchets

Déchets de voirie

Une procédure d'appel d'offre des marchés publics pour la collecte des déchets a été lancée. Celle-ci a été réalisée conjointement avec la commune de Corsier-sur-Vevey pour la collecte des déchets en porte-à-porte, éco-points et déchèterie. Cela a permis de pouvoir lisser les prix de collecte et de transport, ainsi que de pouvoir mieux anticiper les fluctuations de reprise des matières premières. De plus, pour les deux communes, il n'y a désormais plus qu'un collecteur/transporteur pour les trois systèmes de collecte de Corseaux, Corsier et de la déchèterie. Quelques dépôts de déchets sauvages sont à déplorer à certaines occasions. Mais la majorité des citoyens jouent le jeu et les évacuent correctement.



Dépôt de déchets sauvages

Un pointage du taux de fraude (taux de non-conformité) des sacs taxés a été organisé par GEDERIVIERA. Ce taux se situe à 1,5% de sacs non taxés dans la collecte de déchets à Corseaux. Le taux maximum autorisé de 3% est donc largement respecté.

Un effort est néanmoins indispensable au niveau de la valorisation des déchets de cuisine par le système GastroVert. Une information sera indispensable afin que celui-ci soit davantage utilisé par les habitants, ceci afin de pouvoir mieux valoriser ces déchets humides par de la méthanisation en lieu et place de l'incinération. L'objectif est d'atteindre 20 kg/hab. afin que la commune puisse aussi profiter d'un tarif de prise en charge plus attractif.

Volumes collectés dans la commune

Le détail des tonnages collectés en 2024, 755.79 to (2023 : 730.71 to) apparaît dans le tableau ci-après. Cela représente 334.24 kg/hab. (contre 312.54 kg/hab. en 2023).

Le taux de déchets recyclables est de 61.02 % (2023 : 61.45 %). On constate une augmentation du volume global des déchets, le taux des déchets recyclables restant quant à lui stable. Pour rappel, la cible cantonale de recyclage est fixée à 60 %. Les volumes collectés à la déchèterie intercommunale de Praz-Libon ne sont pas pris en compte dans ce pourcentage.

Le conteneur installé par Valtex sur le territoire communal a permis de collecter 4'900 kg de textiles usagés (2023 : 5'600 kg). Grâce à aux récoltes sur la totalité de son périmètre d'activité, cette entreprise sociale a pu établir, en 2024, 53 contrats de travail salarié à durée déterminée ou indéterminée pour des personnes durablement exclues du marché du travail. Elle a également organisé 261 stages de formation professionnelle dans les métiers de la logistique, de l'entretien des textiles et de la vente.

Coût par catégorie de déchets (tableau)

Les chiffres du tableau ci-après ne comprennent pas les volumes collectés à la déchèterie de Praz-Libon, à Fenil-sur-Corsier.

Coût par catégorie de déchets 2024

Catégorie	Tonnage		Transport		Traitement		Coût total	
	to	%	CHF	%	CHF	%	CHF	CHF/to
Ordures ménagères	298.366	39.48	71'319.20	53.91	35'478.00	40.74	106'797.20	357.94
Déchets compostables	287.095	37.99	39'910.95	30.17	53'147.25	61.02	93'058.20	324.14
Papier-carton	104.911	13.88	15'537.00	11.75	2'098.20	-2.41	13'438.80	128.10
Verre	65.420	8.66	5'516.05	4.17	565.25	0.65	6'081.30	92.96
Totaux	755.792	100	132'283.20	100	87'092.30	100	219'375.50	290.26

Evolution des coûts

Le coût global à la tonne (transport et traitement, CHF 234.40) est supérieur à celui de 2023 (CHF 183.49).

La bourse communale a facturé un montant de CHF 13'624.80 (2023 : CHF 8'517.00) à la commune de Chardonne pour la prise en charge des déchets ménagers des Chardonnerets collectés par Corseaux sur les chemins limitrophes.

Mesures d'accompagnement pour les personnes physiques

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 182 (2023 : 175) rouleaux de dix sacs 35 litres aux bénéficiaires déterminés par directive municipale.

En parallèle, CHF 14'739.15 (2023 : CHF 17'170.00) de taxes forfaitaires ont été couvertes par le compte 36650.7100 « Aide individuelle à la prévoyance sociale ».

Enfin, 415 (2023 : 471) habitants de moins de 18 ans, apprentis et étudiants de moins de 25 ans révolus et

bénéficiaires d'une rente-pont ont été exonérés de la taxe forfaitaire.

Déchèterie de Praz-Libon

Depuis la reprise de la gestion de la déchèterie de Praz-Libon par la commune de Corsier-sur-Vevey le 1er janvier 2021, son bon fonctionnement et l'organisation du site ont été confiés à M. Francisco Zeferino, lequel est accompagné dans sa tâche par une personne de la voirie de Corseaux, à concurrence de 40 %. Ce renfort a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers notamment les samedis.

Au cours de l'année en question, de nouvelles matières ont été récoltées, portant à presque 60 le nombre de matières et matériaux récupérés et triés à la déchèterie.

Les volumes de déchets suivants ont été réceptionnés durant l'année 2024 :

Type de matière	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Tonnage 2022	Exutoire
Benne encombrants	128.68	150.05	141.48	SATOM Monthey
Benne papier	17.08	31.25	35.28	Sogetri Roche SA
Benne bois	200.48	216.40	229.64	SATOM Monthey
Benne inerte	174.20	181.06	187.98	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	27.72	38.32	30.24	Vetropack St-Prex
Déchets verts/branches/gazon	431.18	436.96	398.76	SATOM Villeneuve
GastroVert	30.45	0.00	0.00	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	9.97	1.38	1.47	Petrecycling Roche
Textiles	15.80	17.00	16.19	CRTO Monthey
Fer léger	80.83	100.39	102.14	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	0.50	0.45	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.00	0.36	0.41	Sogetri Roche SA
Carton	49.20	32.62	39.38	Sogetri Roche SA
Appareils Swico	12.16	14.56	23.26	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	13.80	12.93	11.88	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	6.32	8.20	6.60	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	8.00	9.15	6.49	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	9.74	10.08	12.37	Cridec SA Eclépens/SATOM/Tridel
Polystyrène (sagex)	* 1.17	1.22	1.09	Swisspor Châtel-St-Denis
Huiles	1.61	2.636	1.93	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc)	2.15	3.77	4.40	Divers
Tonnage total	1'220.54	1'268.84	1'251.44	<i>* (soit 69,0 m³)</i>

En 2024, et par rapport à 2023, il a été récupéré 48.3 to en moins (-3.8 %), ce qui représente un total moyen par habitant de 111.68 kg (118.47 kg en 2023), soit un volume de déchets relativement stable. Cette situation s'explique par un contrôle constant et efficace des apports de déchets d'entreprises (provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et par le refus systématique de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Ce qui n'est pas recyclable et qui peut entrer dans un sac poubelle n'est pas considéré comme déchet encombrant et doit être évacué au moyen d'un sac taxé officiel

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a augmenté (20'928 passages, soit une augmentation d'environ 14.1 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 2.1%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur :

www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent, quant à elles, obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation ont pour but d'améliorer et de rationaliser le travail sur place. Parallèlement, un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été entrepris auprès des citoyens, essentiellement

pour ce qui concerne les matières devant être éliminées via les sacs taxés.

La signalétique a été améliorée et unifiée pour l'ensemble des informations déchets au sein des communes du cercle, tout comme au niveau de la déchèterie de Praz-Libon. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par les usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et d'entreprises ayant un comportement inadéquat ou de mauvaises habitudes lors de leurs passages à la déchèterie. Un contrôle plus régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire abus et attitudes non conformes.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 58.5 kg, quantité légèrement inférieure à 2023 (69 kg).

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. Ainsi, le prix de reprise du papier/carton en début d'année était de CHF 170.00 par tonne, puis il s'est effondré jusqu'au point où les communes ont dû payer CHF 40.00 la tonne pour le traitement des apports. Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, etc.)

Au cours de l'année écoulée, un appel d'offres (marché public) a été lancé en vue de l'adjudication de la collecte et des exutoires des déchets de la déchèterie pour les années à venir (dès 2025). Grâce à celui-ci, il sera possible d'avoir une meilleure maîtrise des coûts malgré la volatilité des prix liés aux matières premières, notamment du fait que les négociations ont été conduites sur la base d'un prix moyen annuel de recyclage des déchets. Cette procédure a mené à ne retenir finalement plus qu'un seul prestataire pour le transport des différentes matières.

S'il est heureux de constater une réduction sensible des coûts de l'exploitation de la déchèterie pour l'année 2024 (CHF 31.78 par habitants en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023, CHF 28.75 par habitant en 2022), ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables. Il est donc nécessaire que le personnel en charge de cette infrastructure, de même que les autorités politiques, fassent preuve d'une attention permanente et sans faille afin de maîtriser au mieux des coûts assumés, en fin de compte, par la population.

Ce rapport est aussi l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci.

12.3. Ports et bains

L'équipe de voirie passe quotidiennement sur les plages de Corseaux, tant pour le nettoyage des sanitaires et douches que pour la collecte des déchets.

12.4. Cours d'eau, fontaines et plages

Rien à signaler.

12.5. Cimetière

Rien à signaler.

12.6. Forêts

Rien à signaler.

12.7. Edicules publics

Quelques tags apparaissent régulièrement sur les murs et portes des édicules publics. Dans de tels cas, la commune dépose systématiquement plainte, puis le nettoyage intervient rapidement.



Tags dans les édicules publics

12.8. Espaces verts et décorations florales

Rien à signaler.

12.9. Arborisation et abattages d'arbres

Lors de coup de vent ou de tempêtes, la voirie intervient pour évacuer les branches ou les parties d'arbres qui ont chu sur le domaine public.



Branches d'arbre sur la voie publique

12.10. Décorations de Noël

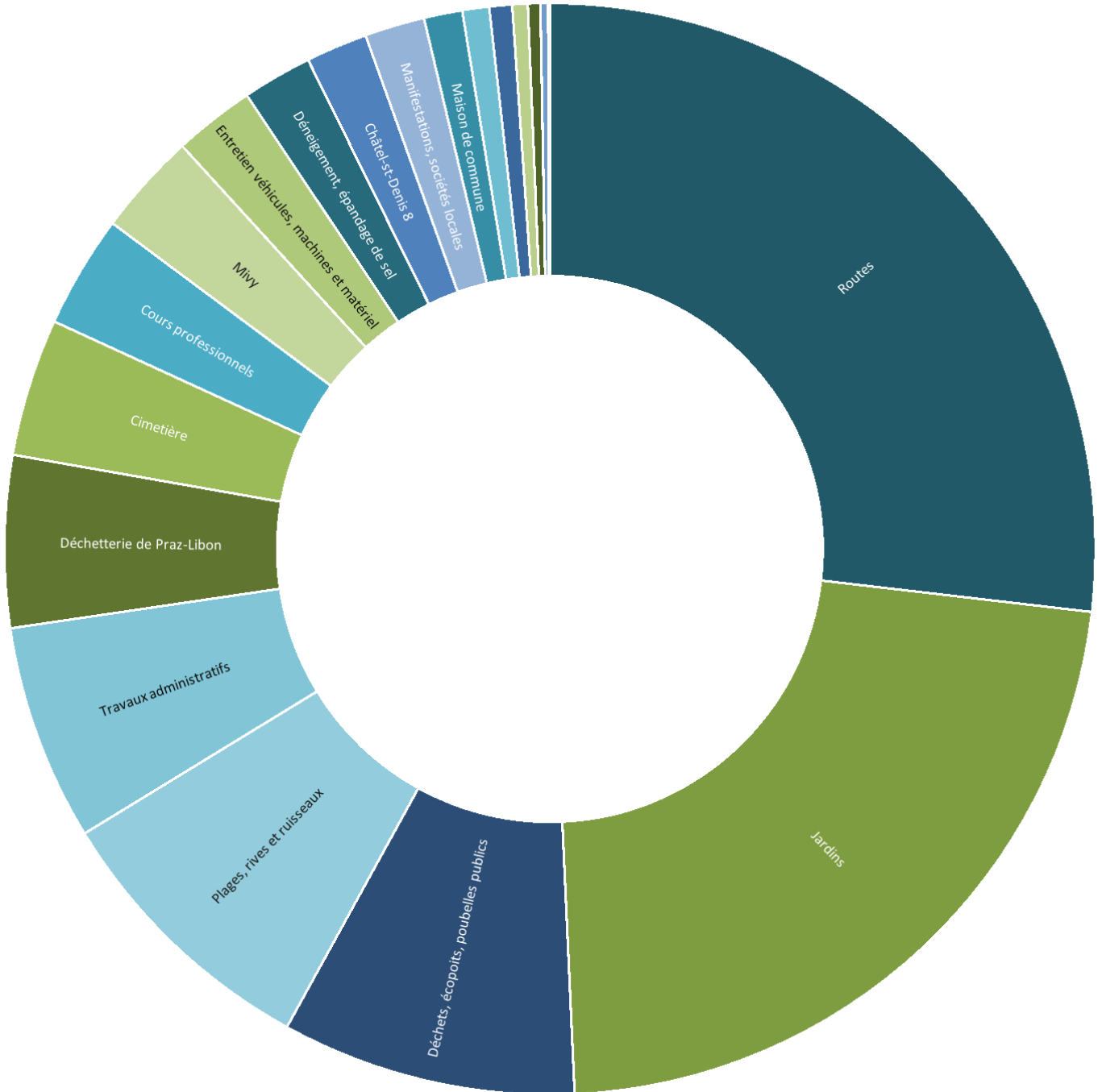
Décorations de Noël et illuminations de fin d'année ont fait leur retour durant la période de l'Avent jusqu'au début de l'année 2025.

12.11. Vignes communales

Le millésime 2024, particulièrement capricieux, restera dans les annales des millésimes difficiles pour la vigne et les vignerons. Après un hiver très doux, le mois de février, plus chaud que la norme, a induit le départ de la végétation de la vigne dès mi-mars. Un retour de froid significatif avec des conditions hivernales s'est manifesté sur toute l'Europe en avril, renforcé par la bise. C'est grâce à cette dernière pourtant que les vignes de la commune ont évité de justesse le gel qui a touché tant de régions, particulièrement le Chablais. Pendant la saison, de très nombreux et forts épisodes pluvieux ont engendré d'importantes pressions des maladies, dont le mildiou qui n'a laissé aucune marge de manœuvre dans la lutte. La vigne a poussé vite ... tout comme l'herbe,

nécessitant un engagement important. Malgré tout, ces pressions ont pu être maîtrisées et la récolte peut être jugée comme bonne. Le millésime 2024 s'annonce fructueux et friand. La récolte a été de 90% des quotas pour le chasselas, et de 70% pour les cépages rouges.

12.12. Répartition des activités



13. CULTURE, TOURISME ET ECONOMIE

13.1. Villa « Le Lac » Le Corbusier et Association des sites Le Corbusier

La Villa « Le Lac » a accueilli 2'235 visiteurs en mode muséal (2023 : 3'800). A cela s'ajoutent les visites commentées hors horaires, les manifestations de l'Association des Musées de la Riviera vaudoise ainsi que diverses manifestations annexes.

A l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, la Villa a initié des visites commentées en langue des signes.

L'année 2024 a été marquée par l'exposition Renate Buser Objets-types ainsi que par diverses conférences, projections de films ou encore un concert de musique expérimentale. Ces activités ont lieu dans le jardin de la Villa, par beau temps exclusivement. Des séances de yoga le dimanche matin, des soirées littéraires ou encore des tours en Stand-up Paddle pour admirer la villa depuis le lac ont complété ces activités variées, qui rencontrent un succès croissant.

La journée portes ouvertes gratuites pour tous les habitants de Corseaux s'est déroulée le 26 septembre, en présence de la Municipalité. Ce jour était également l'occasion de célébrer le 120e anniversaire de naissance de l'écrivain anglais Graham Greene qui a vécu à Corseaux et qui y est enterré. Une délégation anglaise de Berkhamsted (lieu de naissance de Graham Greene) a été accueillie à cette occasion.



Yoga à la Villa

13.2. Tourisme

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve a désormais pleinement déployé ses effets. Si les adaptations de la taxe de séjour n'ont pas suscité de réactions, l'application des nouveaux tarifs sur les résidences secondaires, basés sur le nombre de pièces d'un logement, a, dans certaines communes, fait l'objet de nombreux recours. Ceci n'a pas été le cas à Corseaux. En outre, les logements loués par l'intermédiaire des plateformes en ligne sont désormais soumis au paiement de la taxe de séjour, cela grâce à un accord entre l'UCV (qui représente certaines communes dont celles de la Riviera-Villeneuve) et Airbnb. C'est la commune de Montreux qui est commune boursière et s'occupe de gérer les aspects opérationnels et financiers, également pour la commune de Corseaux. Grâce à la rétrocession annuelle d'une partie de la taxe de séjour prévue par la convention, la Commune soutient des activités culturelles et populaires en lien avec le tourisme ou l'animation du village.

Du point de vue touristique, malgré la fermeture du centre des congrès de Montreux (2M2C) et de nombreux chantiers, la fréquentation touristique de la Riviera peut être considérée comme bonne.

13.3. Economie

Rien de particulier.

14. ECOLES, JEUNESSE, FORMATION

14.1. Accueil préscolaire - La Farandole

Sur le plan financier, la Farandole est au bénéfice d'une subvention de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) qui lui a été versée par l'intermédiaire Réseau LAC. Pour rappel, la Commune est propriétaire des locaux occupés par la Farandole et les met gratuitement à sa disposition.

14.2. Accueil parascolaire et scolaire

Pour le surplus, les activités de l'ASICC sont détaillées dans le rapport de gestion propre à l'ASICC, auquel on se référera.

15. SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

15.1. Soutien aux sociétés locales

Les soutiens aux sociétés locales se sont poursuivis tout au long de l'année 2024.

Les représentantes et représentants des treize sociétés locales corsalines reconnues (Société de développement, Club 55+, Vovinam Viet Vo Dao Vaud, Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier, Chœur Mixte de Corseaux, Revue de Corseaux, Alti'Folies, Corsalum, Atelier De Grandi, Jeunesse du Pressoir, Association des parents d'élèves APé, Bantu-Brasil, FSG Corsier-Corseaux) ont été invités à une séance le lundi 11 mars 2024 afin de maintenir le lien avec les autorités. A cette occasion, la Municipalité a présenté la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien aux sociétés locales pour 2024.

Des soutiens ponctuels de CHF 3'000 à la Revue de Corseaux et CHF 1'000 à Alti'Folies ont été accordés pour les spectacles que ces deux sociétés ont donnés en 2024.

La Municipalité tient à exprimer sa gratitude aux membres des sociétés locales pour leur engagement bénévole au service de la communauté.



Conteneurs à déchets pour sociétés locales

15.2. La Fête des voisins

La Ville de Vevey renonce désormais à servir d'intermédiaire et de coordinatrice pour les communes de la région. La Ville de Genève, qui servait de relais en Suisse romande à l'organisation pilotée depuis Paris par l'association « Immeubles en fête », a également renoncé à

ce rôle. La commune de Corseaux a donc logiquement renoncé à contacter l'association parisienne pour la poursuite de la manifestation.

En revanche, le secteur de voirie de la commune met toujours tables et bancs à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient organiser spontanément un événement vicinal.



16. RELATIONS AUX AÎNÉS

16.1. Activités en faveur des aînés

Le Club 55+ de la Commune de Corseaux assure l'organisation des activités en faveur des aînés depuis 2022.

La sortie des aînés s'est déroulée le jeudi 19 septembre 2024 en Valais dans la région de Sierre avec, au programme, une visite de la fabrique de machines à café professionnelles Eversys, y c. café-croissant, jus de fruits et une présentation fort appréciée du directeur général, Monsieur Strehl. Cette visite a été suivie d'un repas servi sur la terrasse de Château de Villa par un temps magnifique. La journée s'est terminée par une visite du lac souterrain de St-Léonard.

Par ailleurs, les aînés de Corseaux ont participé à 7 repas qui se sont tenus dans les trois restaurants de la place.

Le financement des activités en faveur des aînés 2024 a été assuré par la commune pour un montant de CHF 21'761, par les aînés pour un montant de CHF 15.- par repas, CHF 15.- pour la sortie du Valais et par la Fondation Haefeli-Meylan.

16.2. Fondation Haefeli-Meylan

Le Conseil de fondation Haefeli-Meylan, qui a pour but de soutenir les services bénévoles permettant aux bénéficiaires de l'AVS de se faire aider, de se faire soigner à domicile et d'organiser des excursions, a accordé un don de CHF 12'500 à la Commune.

16.3. Nonagénaires et centenaires

Comme le veut la tradition, un conseiller municipal, accompagné généralement de la secrétaire municipale, a rendu visite aux quatorze nonagénaires résidant dans la commune à l'occasion de leur nonantième anniversaire.

17. TEMPLE ET CULTES

17.1. Temple de Corsier

Aucune intervention particulière n'est à signaler au temple de Corsier, dont le budget est réparti à parts égales entre les communes de Corsier et de Corseaux.

Les Municipalités de Corseaux et de Corsier, et la Paroisse de Corsier-Corseaux ont signé une convention qui prévoit que les frais annuels pour l'entretien courant, les assurances et les frais de relevage de l'orgue du temple, propriété de la Paroisse, sont pris en charge à raison d'un tiers par chaque partie.

Des représentants des Municipalités de Corseaux et de Corsier ont rencontré le pasteur et un représentant du Conseil de paroisse le 14 novembre pour discuter du remplacement de la sonorisation qui interviendra probablement en 2026.

Conclusions

Arrivée au terme de ce rapport, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

- VU le préavis N° 03-2025 sur la gestion 2024 de la Municipalité
- VU le rapport de la commission de gestion chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic


Christian Minacci



la secrétaire


Corinne Pilloud

Adopté en Municipalité le 14 avril 2025

Annexes : - Rapport d'activité 2024 du Bureau technique intercommunal (BTI)
- Rapport d'activités de la CORAT Riviera
- Rapport d'activités du SAI
- Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera

COMMUNE DE CORSEAUX



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2024

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec des bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un membre pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2024 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers - en cours et à traiter - d'aménagement du territoire, de police des constructions, et travaux, soit en 2024 :

- Aucune séance de commission consultative d'urbanisme ;
- 12 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'information et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc. ;

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac, SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.

2.3. Police des constructions

Le responsable de la police des constructions, M. Hervé Martinez, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations) ;
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2024

	Intercommunal	Corseaux
Nouvelles demandes	350	78
Permis de construire délivrés :	142	39
- Procédure dispense d'enquête publique	81	21
- Procédure enquête publique	61	18
Taxe des permis de construire délivrés	CHF 416'611.55	CHF 75'520.75
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	158	30
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	82	14
- Travaux de minime importance	57	15
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVEn)	19	1
Dossiers soumis à l'enquête publique :	102	33
- Aménagement du territoire	2	1
- Police des constructions (CAMAC)	51	15
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	7	4
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	1	/
- Abattage d'arbres protégés	41	13
Contrôles techniques	151	35
Permis d'habiter/utiliser	149	36
Arrêts de travaux	6	1
Dénonciations Préfecture	6	1

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.);

- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneider est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2024 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.) ;
- Suivi des cas d'assurance, mobiliers urbains et éléments de voirie ;
- Feux au carrefour « Délassement » : Gestion des pannes récurrentes.

Chantiers communaux :

- *Route des Cerisiers* : Remplacement des réseaux souterrains et réfection de la chaussée ;
- *Swisscom – FTTH* : Suivi des demandes de fouilles (fibre optique) ;
- *Chemin du Grand Pin* : Corrections et adaptations diverses pour gérer les eaux de ruissellement.
- *Chemin de Mivy* : Réfection du revêtement de la place de stationnement derrière le chalet communal (participation aux travaux de la commune de Chardonne réfectionnant l'entier du chemin de Mivy) ;
- *Chemin de la Cure-d'Attalens* : Réfection de diverses grilles

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2024, le BTI a traité 53 demandes de permis de fouille.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Migration du SIT d'Autocad-Topobase Oracle à Teksi ;
- Mise à jour du SIT arbres.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 13 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

Enfin, en 2024, un vol commandé par le comité de pilotage a été effectué. Dans la couche photo aérienne, l'orthophoto ainsi que les données LIDAR sont désormais disponibles, ce qui permet notamment de visualiser les différences de canopée entre 2019 et 2024.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

En 2024, un vol de drone a été effectué pour permettre l'acquisition de données et la création d'un nouveau Géoportail 3D photoréaliste, qui a été intégré à Cartoriviera par la société UZUFLY. Il permet la visualisation des mesures de surface et de hauteur ainsi que l'intégration de projets communaux et privés. Cet outil de visualisation aide les autorités dans leur prise de décisions.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes *Plarel SA*, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2024.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rendu son examen préalable le 14 mars 2024, après 8 mois d'analyse auprès des services cantonaux. Les remarques et contraintes émises dans cet examen ont nécessité plusieurs séances entre les services cantonaux, le bureau d'urbanistes, la Municipalité et le Bureau technique intercommunal afin de modifier les plans et règlements. L'enquête publique du PACom a eu lieu du 9 novembre au 9 décembre 2024, soulevant 49 oppositions.

Afin que le législatif dispose de toutes les informations nécessaires lors de l'adoption du préavis relatif au PACom, une commission du Conseil communal a également été nommée en 2024, elle s'est réunie deux fois. L'objectif étant de faire participer les membres désignés afin d'assister aux phases précédant le préavis ; la compréhension de toutes les étapes du processus représente, en effet, un élément clé pour l'adoption du préavis.

3.3 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Le projet de Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux) a été mis à l'enquête publique durant l'été 2019. Le dossier, avec les oppositions et les propositions de modification du Conseil d'Etat, a été transmis au Grand Conseil, auquel il incombe d'approuver le PAC Lavaux et de statuer sur les oppositions reçues pendant l'enquête publique.

Un 1^{er} débat a eu lieu en 2024 au plénum. Etant donné que des modifications du projet initial impactent le droit d'opposition et celui d'être entendu et sont susceptibles d'influer sur la pesée des intérêts en présence, une enquête publique complémentaire portant uniquement sur ces modifications doit être ouverte. Les dates de l'enquête publique complémentaire ne sont pas encore connues.

3.4 Commission Consultative de Lavaux

En 2024, le BTI a soumis 10 projets à la CCL, aucun pour la commune de Corseaux.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.5 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « EMS Résidence du Léman » : En 2022, la population corsalinoise a accepté le PA ; les opposants ont déposé un recours au tribunal cantonal, cour de droit administratif et public. A la suite du rejet du recours par la CDAP, les opposants ont porté la cause devant le Tribunal fédéral en 2023. Au 31 décembre 2024, le Tribunal fédéral n'avait toujours pas statué

3.6 Plan directeur intercommunal (PDI) et projet d'agglomération (PA5)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un PA5. Le plan d'agglomération (PA5) a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

En 2024, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme.

La consultation publique a eu lieu du 19 octobre au 17 novembre 2024.

Dans le premier trimestre 2025, le projet sera déposé à l'Office fédéral du développement territorial ; le PA5 doit permettre d'obtenir des subventions cantonales et fédérales pour les infrastructures de transport.

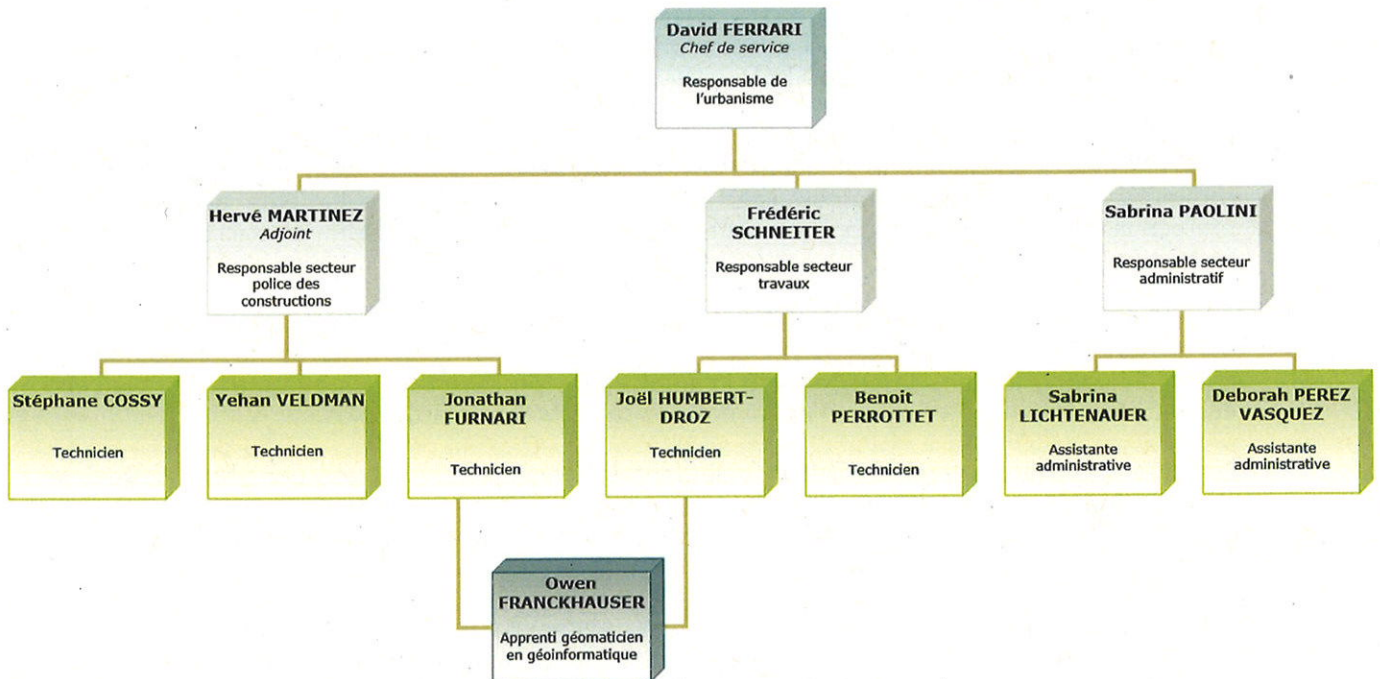
4. CONSTAT ET CONCLUSIONS

4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2024, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneider	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Benoit Perrottet	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique

Organigramme au 31 décembre 2024



4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2024, le secteur de la police des constructions a été renforcé avec l'engagement de M. Yehan Veldman, pour une durée déterminée d'une année. Cependant, en raison du travail supplémentaire engendré d'un côté par la complexification du traitement des dossiers de police de constructions et de l'autre côté par les procédures relatives aux plans d'affectation communaux (PACom), le comité de direction du BTI a décidé de transformer ce CDD en CDI dès le 1^{er} janvier 2025.

En 2024, une nouvelle collaboratrice a remplacé Mme Maruska Hobi au sein du secteur administratif dès le 1^{er} septembre : Mme Deborah Perez Vasquez, avec un taux d'activité de 60%. Les EPT du secteur administratif ont donc diminué de 0.4 avec ce nouvel engagement puisque Madame Hobi occupait un poste à 100%.

Le nombre total d'EPT a donc été augmenté de 0.6 avec la pérennisation du nouveau poste de technicien pour l'année 2025.

L'évolution du travail du Bureau Technique

Police des constructions

En 2024, plusieurs modifications législatives sont entrées en vigueur avec une incidence sur les procédures effectuées par le BTI :

Le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024. La mise en œuvre de ce droit supérieur au niveau communal a nécessité de nombreuses adaptations puisque les règlements actuels sur la protection du patrimoine arboré ne sont plus conformes au RLPrPNP, ceux-ci étant moins restrictifs.

En conséquence, un groupe de travail a été nommé afin de soumettre à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) un projet de nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré, dans le courant de l'année 2025. En parallèle, les communes travaillent également sur la mise en place d'un inventaire des arbres remarquables.

En 2024, l'article 15 de la LPrPNP a également été modifié et complété pour faire suite à la motion déposée au Grand Conseil relative à la publication des abattages d'arbres dans la feuille des avis officiels (FAO) ; en effet, cette démarche a été considérée comme une charge administrative chronophage par plusieurs communes.

Ainsi, l'article 15 n'exige une publication que lorsque la dérogation au patrimoine arboré concerne un arbre remarquable ou lorsqu'elle est coordonnée avec une demande de permis de construire. Dans les autres cas, elle est affichée au pilier public communal uniquement.

Dans le cadre de ces modifications législatives, le bureau technique a repris, en 2024, l'entier des procédures liées aux abattages d'arbres pour la commune de Chardonne, gérées jusqu'alors par le greffe. Pour les 3 autres communes du Cercle, les procédures liées au patrimoine arboré étaient déjà entièrement traitées par le BTI.

Le constat sur les demandes d'abattage d'arbres reste le même que pour les années précédentes : Elles soulèvent de plus en plus d'oppositions malgré le fait que les demandes soient systématiquement refusées si la dérogation n'est pas justifiée selon les lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, en 2024, les demandes d'abattage d'arbres soumises à l'enquête publique ont augmenté de 30%, par rapport à 2023. Cette tendance peut également s'expliquer par la nouvelle loi cantonale qui a renforcé les critères de protection du patrimoine arboré.

En 2023, dans le cadre de la transition énergétique, le Conseil d'Etat a adopté la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (68c RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne).

Ce n'est toutefois qu'en janvier 2024, après le traitement de la procédure de recours, que ces modifications ont pu être appliquées au niveau communal. Celles-ci permettant une simplification du traitement des demandes d'installation de pompes à chaleur air/air ou air/eau sur le territoire cantonal. En effet, pour la majorité des cas, une simple annonce à la commune est désormais suffisante, ce qui permet de faciliter et d'accélérer le remplacement des chauffages à énergie fossile.

Enfin, le projet de loi sur l'énergie (LVLEne) a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2024 et a été transmis au Grand Conseil. La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur au premier septembre 2026, à l'issue de la phase parlementaire.

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, bien qu'il reste peu de parcelles non bâties sur le territoire des 4 communes du Cercle de Corsier, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

Nous pouvons mesurer l'efficacité de cette pratique mise en place depuis plusieurs années puisque nous constatons que les propriétaires, architectes ou promoteurs posent aujourd'hui plus de questions et demandent si les objets à réaliser nécessitent une autorisation, notamment pour des modifications d'un projet de construction.

En 2024, le BTI a bien sûr toujours été occupé au suivi d'importants chantiers en construction, tels que les chantiers ARDAMAR SA et Haute Rive Développement SA (Chardonne), la PPE "La Fontaine d'Ehden" (Corseaux), la PPE "Les V Terres" (Jongny), avec des contrôles et un suivi hebdomadaire effectué par les techniciens pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

En ce qui concerne le suivi administratif, la base de données, dans laquelle nous saisissons toutes les demandes et les étapes qui y sont liées, nous permet d'établir des statistiques fiables.

En 2024, nous observons une légère baisse des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés. En parallèle, les demandes pour des travaux d'entretien, des installations de capteurs solaires ou des pompes à chaleurs ont nettement augmenté. Il en est de même pour les demandes d'abattage d'arbres qui demandent un temps de traitement et d'analyse important. Enfin, si le nombre de nouvelles demandes et de permis de construire a diminué d'un côté, nous constatons que le coût des permis a, lui, quasiment doublé au niveau intercommunal, et augmenté d'environ 70% pour la commune de Chardonne. Ces chiffres révèlent la complexité des étapes et de la procédure permettant d'obtenir la délivrance d'un permis de construire. C'est l'application du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement, entré en vigueur en 2023, qui permet une facturation qui reflète le temps de traitement des dossiers.

En effet, dans un premier temps les projets de construction nécessitent souvent de nombreuses séances afin d'aboutir à un projet conforme, puis, la mise à l'enquête soulève des oppositions dont le traitement requiert la collaboration de l'avocat conseil de la commune. Ces frais sont refacturés aux propriétaires lors de la délivrance du permis de construire conformément au règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Par ailleurs, la révision du PACom engendre elle aussi une complexification de l'analyse puisque pour chaque projet l'ancienne réglementation et la nouvelle doivent être comparées afin que la plus restrictive soit appliquée.

Enfin, le droit au recours reste toujours très employé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Un important travail de migration de la base de données ACCESS a également été initié en 2024 et sera achevé dans le premier trimestre 2025.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

Les révisions des plans d'affectation communaux (PACom) pour les quatre communes du cercle se poursuivent en collaboration avec le mandataire, le bureau PLAREL SA, à Lausanne, et les autres mandataires spécialisés (géomètre, géologues, etc.).

Après de longs examens préalables de plus de huit mois auprès des services de l'Etat, les PACom ont été adaptés aux exigences cantonales. Des séances bilatérales ont eu lieu avec la DGTL et les services de l'Etat et des relevés de lisières forestières ont été réalisés par le géomètre sur instruction de l'inspecteur forestier.

Le PACom de Corseaux a été soumis à l'enquête publique à la fin de l'année 2024.

Pour les trois autres communes, la mise à l'enquête publique interviendra durant l'année 2025.

Les PACom ont été élaborés en collaboration avec les Municipalités et présentés aux commissions du Conseil Communal.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction et le comité de l'ASICC.

Jongny

Après le concours d'architecture pour le projet de création d'un accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire ainsi que l'agrandissement du site scolaire prévu par le PA « Collèges de Jongny » en 2023, la Municipalité de Jongny a mandaté, en 2024, le bureau *Practice Architecture Sàrl*, pour l'élaboration du projet de construction.

De concert, les mandataires spécialisés et le BTI ont analysé les projets présentés tout au long de l'année, ainsi que le projet des pavillons scolaires provisoires présenté par le bureau *Bronnimann & Gottreux*. Ces projets seront soumis à l'enquête publique en 2025.

Corsier-sur-Vevey

En 2024, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a mandaté le bureau *Paterr architectes Sàrl* pour organiser et superviser un mandat d'étude parallèle (MEP) impliquant cinq bureaux d'architectes sur l'ensemble du site scolaire. Les cinq bureaux en question suivent le MEP.

Le BTI a analysé et fourni un avis technique sur le cahier des charges du MEP et a participé aux séances techniques avec les Municipaux délégués. Le BTI a aussi analysé les possibilités constructives des parcelles de la Commune pour les besoins préscolaires, scolaires et parascolaires.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles des « Championnes » à l'ouest du collège et du BUM existants. Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière (PA) ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Elle a également permis d'établir un programme prévisionnel d'utilisation des locaux. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

La Municipalité a délivré un permis de construire pour l'installation d'une structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin, les travaux sont en cours. Elle devrait ouvrir en 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS fait toujours l'objet d'une procédure judiciaire. Le Tribunal fédéral devrait rendre une décision en 2025.

Travaux et assainissement

En 2024, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2024, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

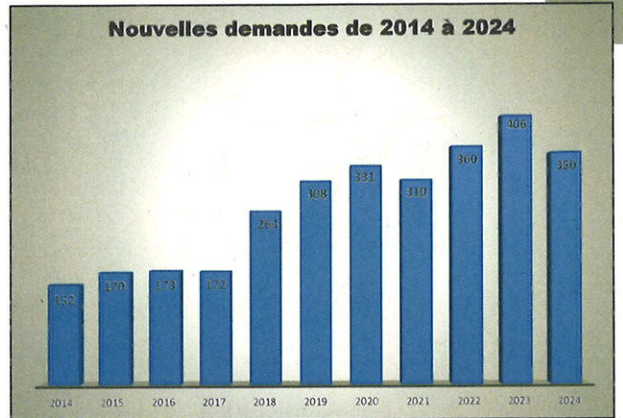
Corseaux, le 26 février 2025

Annexe : 1 dossier de statistiques

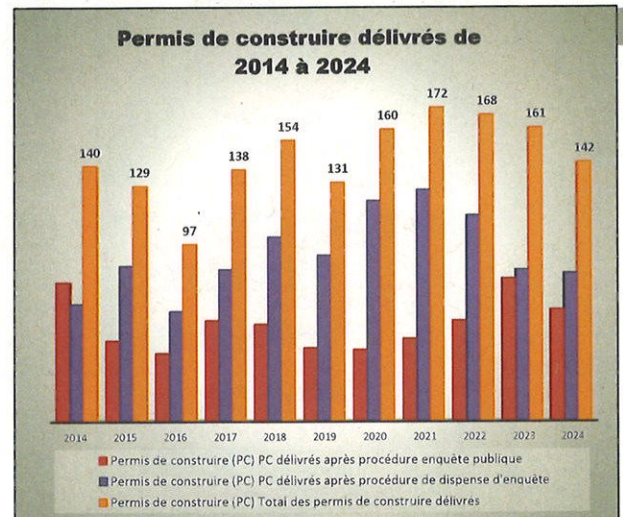


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

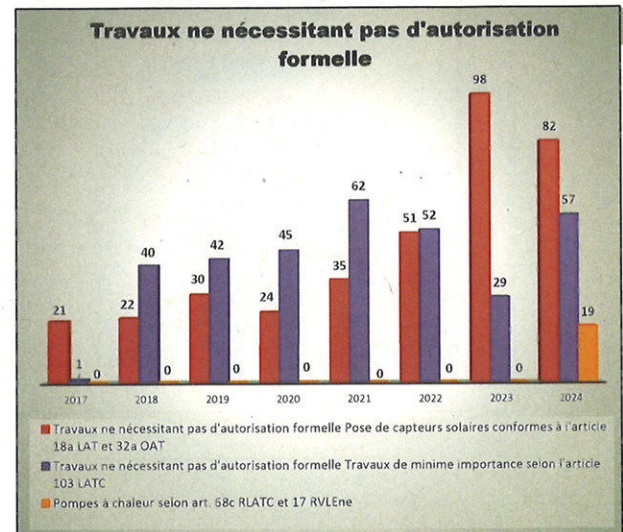
Nouvelles demandes	
2014	152
2015	170
2016	173
2017	172
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	360
2023	406
2024	350
Total	2995



	Permis de construire (PC)		
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	37	60	97
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	91	131
2020	39	121	160
2021	45	127	172
2022	55	113	168
2023	78	83	161
2024	61	81	142
Total	583	1009	1592



	Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 68c RLATC et 17 RVLEne	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2013	-	-	-	-
2014	-	-	-	-
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	57	19	158
Total	363	328	19	710



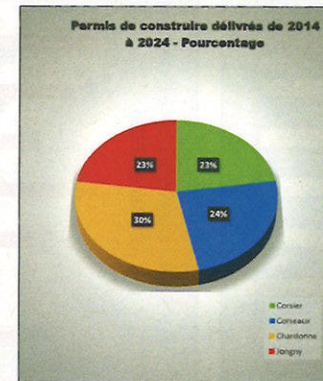
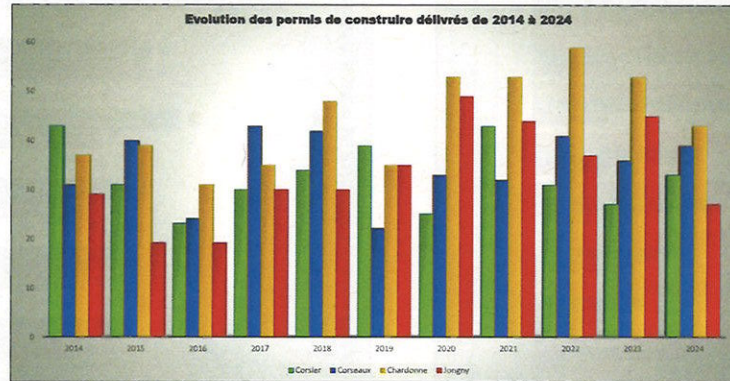


Evolution des permis de construire délivrés de 2014 et 2024 : Comparatif intercommunal

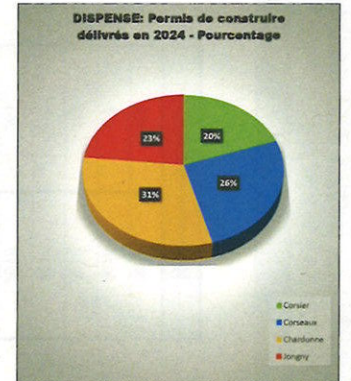
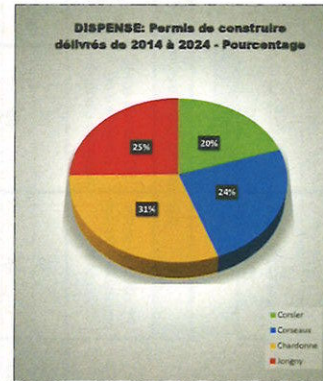
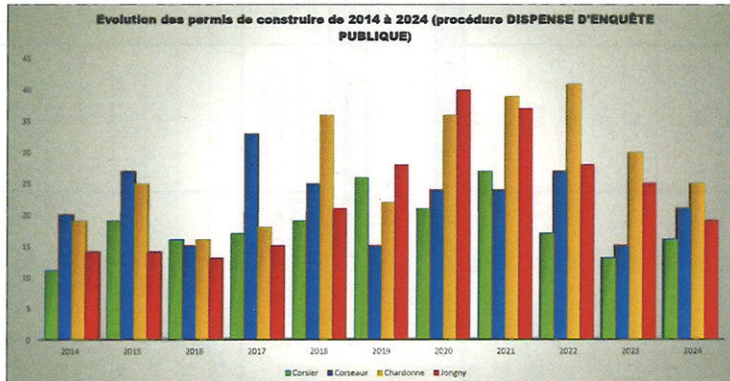
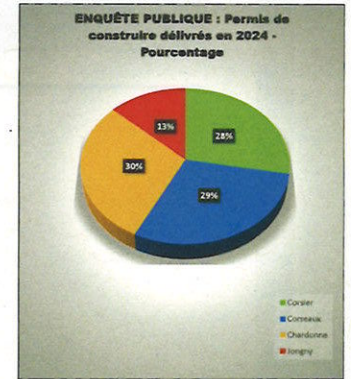
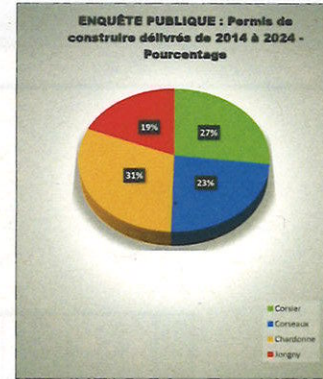
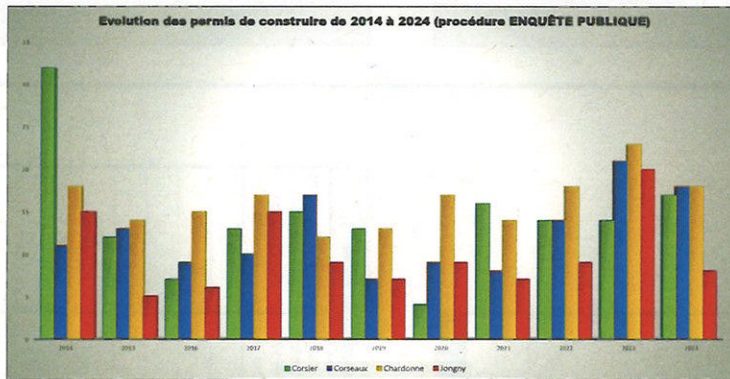
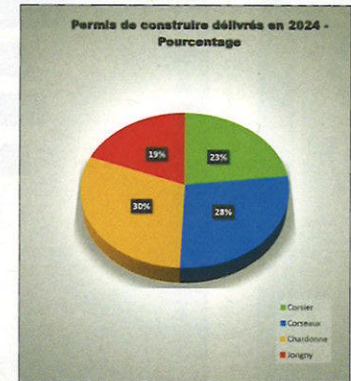
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	43	31	37	20	140
2015	31	40	30	19	129
2016	23	24	31	19	97
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	164
2019	39	22	35	35	131
2020	29	33	53	49	160
2021	43	32	53	44	172
2022	31	41	59	37	168
2023	27	36	53	45	161
2024	33	39	43	27	142
	359	383	486	364	1592

Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	32	11	18	15	76
2015	12	13	14	5	44
2016	7	9	15	6	37
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	9	17	9	39
2021	16	8	14	7	45
2022	14	14	18	9	55
2023	14	21	23	20	78
2024	17	18	18	8	61
	157	137	179	110	583

Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	11	20	19	14	64
2015	19	27	25	14	85
2016	16	15	16	13	60
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	26	15	22	28	91
2020	21	24	36	40	121
2021	27	24	39	37	127
2022	17	27	41	28	113
2023	13	15	30	25	83
2024	16	21	25	19	81
	202	246	307	254	1009



Permis de construire délivrés en 2024 : comparatif intercommunal





Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal

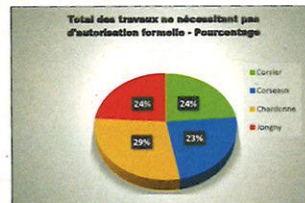
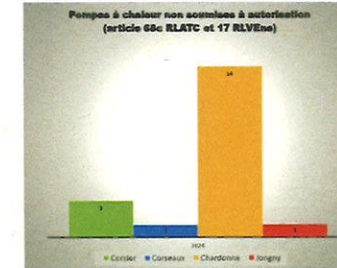
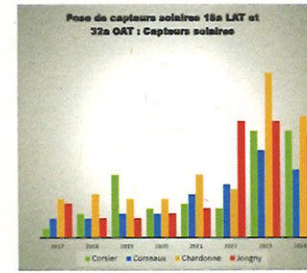
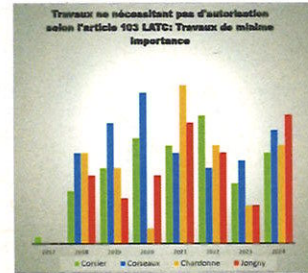
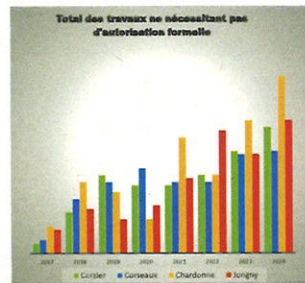
Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	14	69
2021	20	21	34	22	97
2022	23	21	23	36	103
2023	30	29	39	29	127
2024	37	39	52	39	158
	168	167	209	170	710

Travaux de moindre importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	9	45
2021	13	12	21	16	62
2022	17	10	13	12	52
2023	8	11	5	5	29
2024	12	15	13	17	57
	62	96	76	74	328

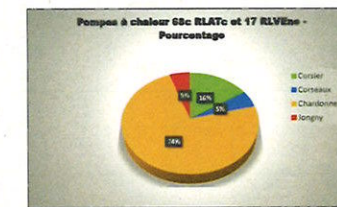
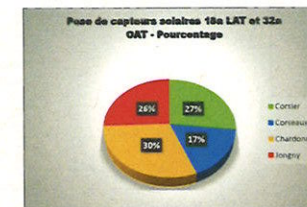
Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
2023	22	18	34	24	98
2024	22	14	25	21	82
	63	70	115	95	363

Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 65c RLATC et 17 RLVEne)					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2024	3	1	14	1	19
	19				

TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2024



TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2024

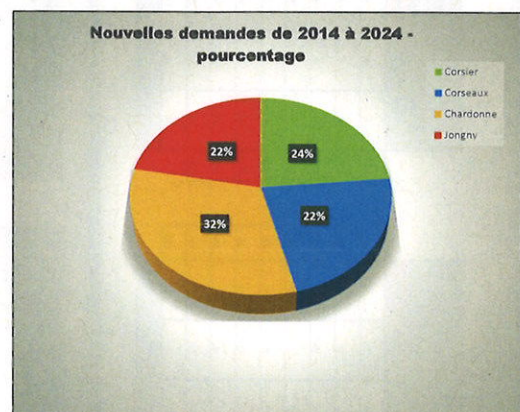
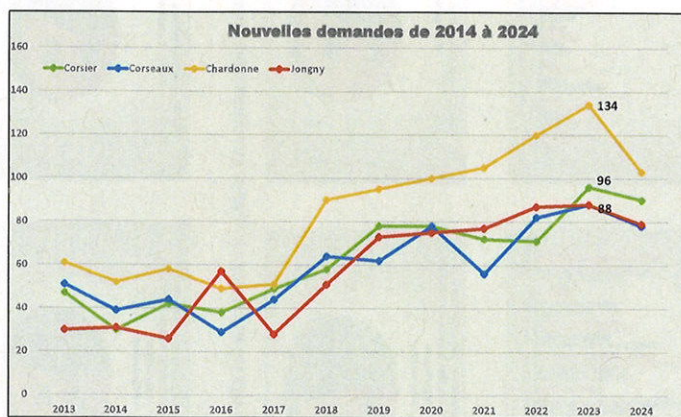




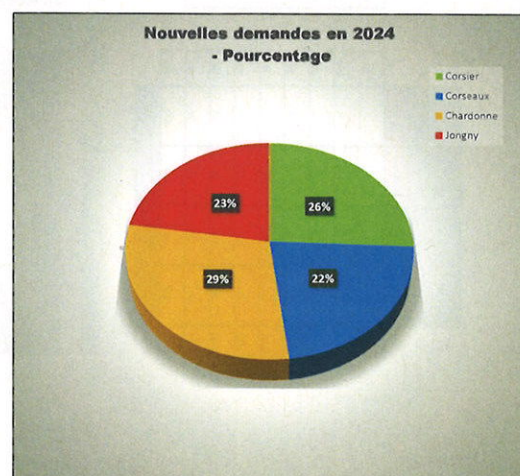
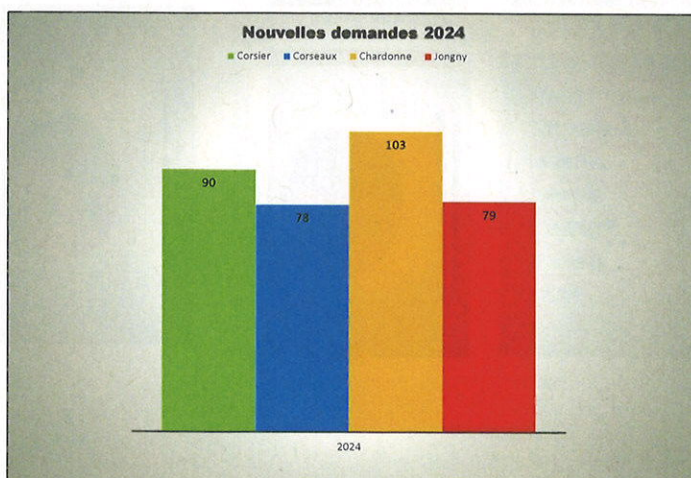
NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2014 à 2024

Nombre de dossiers ouverts					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	47	51	61	30	189
2014	30	39	52	31	152
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	28	172
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	105	77	310
2022	71	82	120	87	360
2023	96	88	134	88	406
2024	90	78	103	79	350
	749	715	1018	702	3184
	3184				

NOUVELLES DEMANDES DE 2014 A 2024



NOUVELLES DEMANDES EN 2024



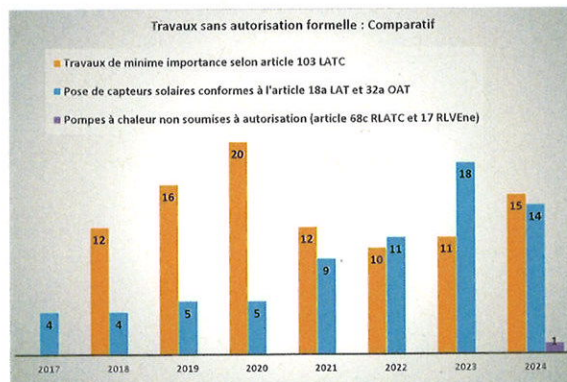
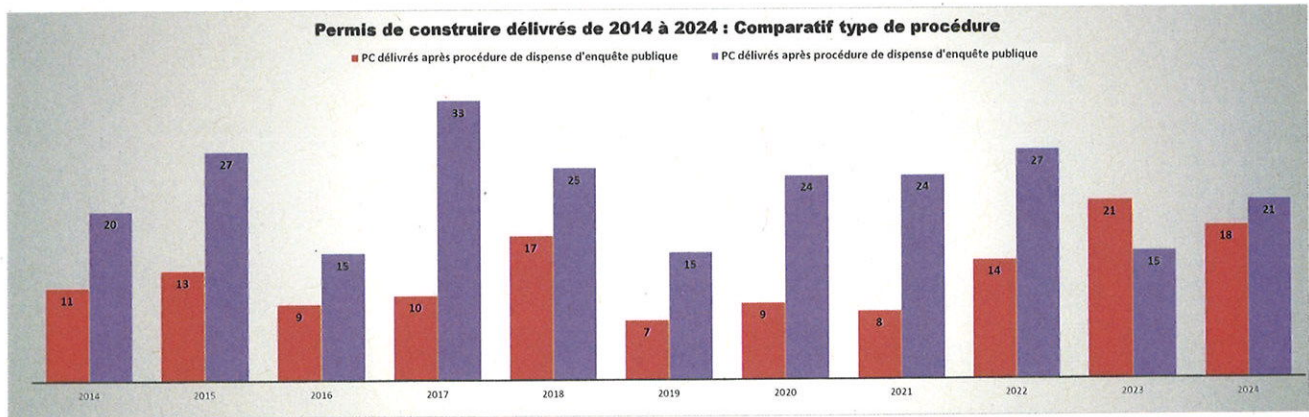
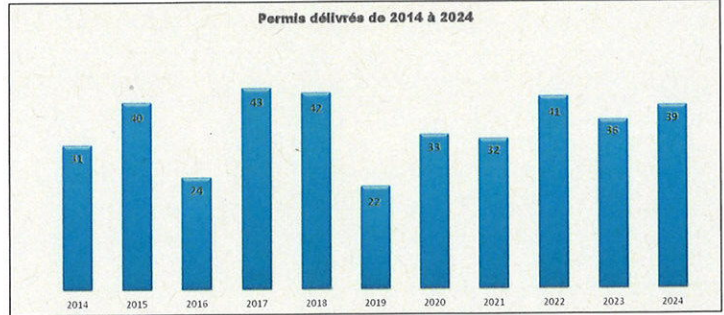
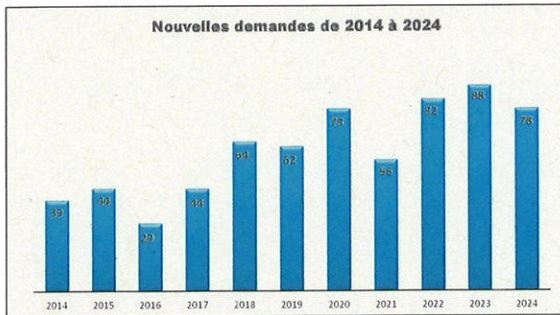
COMMUNE DE CORSEAUX - STATISTIQUES DE 2014 A 2024



Nouvelles demandes	
2014	39
2015	44
2016	29
2017	44
2018	64
2019	62
2020	78
2021	56
2022	82
2023	88
2024	78
	664

	Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique
2014	31	11	20
2015	40	13	27
2016	24	9	15
2017	43	10	33
2018	42	17	25
2019	22	7	15
2020	33	9	24
2021	32	8	24
2022	41	14	27
2023	36	21	15
2024	39	18	21
	383	137	246

	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVène)
2014	-	-	-	-
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	4	0	4	-
2018	16	12	4	-
2019	21	16	5	-
2020	25	20	5	-
2021	21	12	9	-
2022	21	10	11	-
2023	29	11	18	-
2024	30	15	14	1
	167	98	70	1



Agglomération Rivelac

Pour rappel, selon l'organisation définie par le Comité de pilotage (COPIL) de l'Agglomération, la CORAT Riviera est l'un des trois organes régionaux de référence qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et appelés à être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique d'agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT.

Compte tenu de l'échéance du dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars 2025 et donc d'un calendrier très « serré », toute l'attention a été portée sur le suivi de la procédure y relative, en parallèle avec celle du PDi. Pour l'essentiel, il s'est agi du bilan de la consultation des exécutifs sur une version V0, puis du suivi des modifications apportées (V1), en vue de déposer le dossier pour examen préalable auprès des deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) durant l'été, de lancer la phase de consultation publique en automne 2024, puis de finaliser le dossier pour son envoi à Berne dans le délai requis.

La CORAT a notamment permis d'aborder et parfois de régler, à l'échelle de la Riviera, quelques points restés en suspens et nécessitant une position politique régionale pour orienter la suite des démarches.

La SRGZA a également fait l'objet d'un point de situation régulier à la suite de l'examen préalable du Canton de Vaud. Une délégation de la Promove a présenté à la CORAT le fruit des deux ateliers d'une demi-journée consacrés au plan de mobilité interentreprises. Cette démarche a été réalisée en collaboration entre le Canton de Vaud et les 10 organes de promotion économique, dans le cadre de la mise en œuvre des organes de gestion des zones d'activités.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

Pour rappel, la CORAT favorise une information mutuelle des communes sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Un certain nombre de communes ayant une procédure de plan d'affectation communal (PACom) en cours, un point régulier a été fait de leur part sur leur avancement. Il s'avère que lesdits PACom sont pratiquement tous dans une phase similaire, ce qui permet aux membres d'échanger sur leurs expériences respectives.

Un point spécifique a été fait régulièrement par les délégués de Vevey sur une des mesures phare du PA5 pour la commune : l'interface gare de Vevey. La CORAT a été associée à la démarche participative qui a été mise en place.

Autre point qui a fait l'objet d'échanges réguliers au sein de la CORAT, celui des voies vertes, plusieurs communes de la Riviera ayant lancé des projets qui suscitent un certain nombre de discussions avec la DGMR et en particulier son Unité vélo.

Mise en œuvre de la stratégie cantonale vélo – horizon 2035

La stratégie cantonale vélo a fait l'objet d'une révision dès 2021 et est entrée en vigueur en 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, une délégation de la DGMR se déplace dans les districts vaudois pour en expliciter les conditions. Dite délégation, composée de deux personnes de l'Unité vélo (responsable et cheffe de projet) et du voyer de l'arrondissement Est, est venue à la rencontre des communes de la Riviera en novembre 2024, dans le cadre de la CORAT.

Les échanges qui ont suivi la présentation de la DGMR ont permis aux membres de la CORAT de partager directement leurs préoccupations aux sujets de leurs projets de voies vertes et globalement, de clarifier les points de désaccords et d'incompréhensions.

LEXIQUE D'APPUI

COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDi	Plan directeur intercommunal
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SAI	Service des affaires intercommunale de la Riviera
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

Vevey – le 12 février 2025 / SAI – LMS

service des affaires intercommunales de la riviera

rapport d'activités 2024



BLONAY -
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER-
SUR-VEVEY



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEVEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Fondation du Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
Cogest	Commission de gestion
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LARA	Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
LPIV	Loi sur la péréquation intercommunale (vaudoise)
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OJ	Ordre du jour
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PACom	Plan d'affectation communal
PA5	Projet d'agglomération de 5 ^e génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PDR	Plan directeur régional
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageurs
TU	Transport urbain
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2024 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2024 en bref
- > Activités 2024 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint-e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011. Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT.

A fin 2024, le SAI comptait 5 postes équivalant à 4 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) et 2 secrétaires (120%). Toutefois, suite au départ fin août de Mme Joëlle Mützenber, secrétaire et à l'engagement début novembre de Mme Sylvie Perez, secrétaire de direction, le taux moyen d'activité du secrétariat n'a été que de 105% en 2024, ramenant celui du service à 3.85 EPT sur l'année.

En 2024, la facturation aux communes a été de CHF 8.85 / hab. au lieu des CHF 9.70 / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

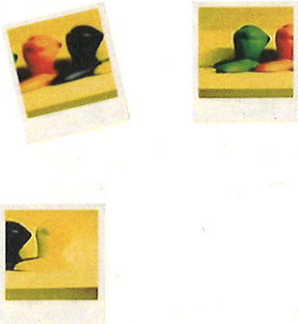
LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

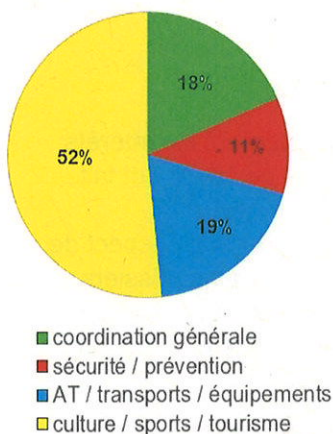
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndicats de la Riviera (CSD) Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier Convention Cartoriviera Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (ASR) Commission Prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) SATOM SA Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2024



Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Les proportions sont similaires à celles de 2023. La part du domaine culture / sports / tourisme reste prépondérante, le suivi et la gestion des institutions bénéficiaires du FCR demandant un investissement constant de la part du service.

Par ailleurs, la part AT / transports / équipements est légèrement plus importante, le SAI ayant travaillé sur la répartition financière des coûts de transports publics durant le second semestre.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2024, le service a organisé ou a participé à plus de 90 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques.

Parmi les missions et tâches du SAI en 2024, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > Le **Fonds culturel Riviera (FCR)**, qui demeure un dossier prépondérant pour le service, qui consacre un temps important à l'analyse de la situation de chacune des 22 institutions bénéficiaires, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2024, du budget et de la proposition de répartition des subventions pour 2025. Il convient de relever que 2024 a été une année très riche en évènements, avec une part de nouveautés appréciées du public.
- > La **Conférence Régionale des Transports Publics Riviera (CRTPR)** a donné mandat au SAI de réfléchir au mécanisme de répartition des charges des transports publics (TP) entre les communes de la Riviera, en septembre 2023 (cf. page 10). Comme il l'avait annoncé au départ, le service a pu débuter dites réflexions mi-2024. En synthèse, le travail mené a consisté à analyser les modes de répartition actuels, que ce soit pour le transport urbain (TU) ou le transport régional de voyageurs (TRV), lui permettant d'établir un premier bilan et d'orienter son travail sur l'exploration de trois grandes familles de variantes, à poursuivre et finaliser en 2025.
- > le SAI a également apporté son soutien de manière ponctuelle à divers organes intercommunaux de la Riviera :
 - au **SIGE** et à l'**ASR**, associations de communes pour lesquelles le service a apporté des précisions et conseils sur la procédure de modification de leurs statuts respectifs, selon la Loi sur les communes (LC);
 - à la **CITS**, entente intercommunale, pour laquelle le SAI a établi une base documentaire de référence pour la présentation des comptes et budget aux conseils communaux, permettant de soutenir l'entente dans l'application de la nouvelle convention et de son règlement (cf. page 15).

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndicats de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndicats
- > présidence 2024 :
M. Christian Minacci
jusqu'au 30 juin /
Mme Arianne Rouge
dès le 1^{er} juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndicats du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndicats Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2024 et a échangé sur de nombreux sujets qui ne sont pas tous repris dans le présent rapport, qui se veut synthétique.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

Coordination régionale / extrarégionale

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) représentant les intérêts des communes, les sujets d'actualité traités dans ce cadre ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndicats délégués qui siègent dans ses divers organes, dans le respect de la confidentialité exigée par le Conseil d'Etat sur certains dossiers en cours de négociation. La Commune de Corseaux est également membre de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) et son syndic communique les informations utiles y relatives.

L'EMPL relatif à la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) ayant été adopté par le Grand Conseil, ce sujet n'a pas été aussi prépondérant que les années précédentes. Toutefois, deux points d'attention ont été relevés : d'une part, l'engagement du Conseil d'Etat à négocier avec les communes sur l'harmonisation du taux d'imposition des entreprises et d'autre part, la question de la prise en compte de l'entretien des forêts pour les communes du pied du Jura ou des Alpes. La Commission *ad hoc* du Grand Conseil y a été rendue attentive.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD, principalement : le projet de Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), l'ORPC et la Loi sur la protection de la population, le projet de modification de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), ainsi que quelques sujets en lien avec la fiscalité, notamment.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale

Dans le cadre de sa visite des districts, une délégation de l'UCV a rencontré les syndic·que·s ainsi que des représentant·e·s des municipalités de la Riviera et du Pays-d'Enhaut le 4 septembre 2024 (cf. page 8).

Enfin, le préfet et les syndic·s du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district. À noter que pour des raisons d'organisation de dites communes, elles n'ont pu participer qu'à la séance des syndic·que·s du district organisée par la préfecture en septembre, à Château-d'Oex.

Aménagement du territoire / transports-mobilité / environnement / infrastructures

En début d'année, la CSD a reçu le président du SIGE, au sujet du projet de modification des statuts de l'association de communes, portant sur l'exploitation de l'abattoir de Clarens, ce qui a soulevé des questions de fond (variantes et conséquences) et de procédure selon la Loi sur les communes (LC). L'annonce publique des problématiques rencontrées a fait émerger des solutions potentielles à analyser avant d'opérer des choix stratégiques.

La question d'une vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique a été une nouvelle fois abordée en 2024, question soulevée par la Municipalité de Blonay - Saint-Légier dont le territoire est régulièrement cité lorsqu'il s'agit d'infrastructures ou équipements d'importance régionale. Le fait est que cette question n'est pas précisément posée dans le cadre de l'agglomération et qu'il n'y a pas de vision claire actualisée depuis le plan directeur régional (PDR) de 2002. Il est prévu de consulter les municipalités sur cette question.

Comme en 2023, l'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'un point de situation régulier au sein de la CSD, l'année 2024 ayant été rythmée par des phases déterminantes de consultation et de validation des exécutifs communaux et cantonaux sur le projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) / plan directeur intercommunal (PDi).

Le SAI a tenu la CSD informée du déroulement du mandat que la CRTPR lui a confié en septembre 2023, sur le mode de répartition des charges des lignes VMCV (cf. page 10).

Enfin, suite à la consultation des municipalités sur le projet d'interface gare de Vevey, son syndic a apporté quelques précisions en termes d'enjeux et de priorités, donnant lieu à des échanges appréciés.

coordination générale

Culture / sports

Cinérive SA s'est adressée à la CSD en début d'année, afin de solliciter le soutien financier des communes pour le renouvellement de son matériel de projection. Dite demande a été traitée par la Fondation pour l'équipement touristique comme objet de sa compétence (cf. page 14).

Economie / tourisme

La CSD a traité un courrier que Promove lui a adressé début juillet, relatif à la situation sécuritaire dans la région et plus particulièrement veveysanne. Cela a permis au syndic de Vevey d'informer la CSD sur les nombreuses actions menées en parallèle par la ville et il a été décidé d'intégrer un point de situation régulier dans le cadre de la CSD.

Sécurité / prévention

Un suivi régulier a été assuré concernant le projet de modification des statuts de l'ASR dont l'entrée en vigueur est prévue début 2025. Dans le cadre de la procédure LC y relative, la CSD a notamment demandé à ce qu'un préavis régional commun soit rédigé et qu'une séance d'information commune aux commissions *ad hoc* des CC soit organisée, ce qui a été réalisé par l'ASR, avec l'appui du SAI, en particulier concernant le préavis régional. La procédure d'adoption de la modification des statuts a été suivie avec succès et leur entrée en vigueur sera effective au 1^{er} janvier 2025 comme prévu.

La problématique des infractions constatées dans le cadre de l'inspectorat des chantiers a été abordée dans le cadre de la CSD, plusieurs municipalités ayant été interpellées par le personnel *ad hoc* qui se trouve bien souvent démuni, sans pouvoir d'action. Le SAI a relevé que la convention relative à l'Inspectorat des chantiers n'était plus en adéquation avec le contexte actuel, nécessitant l'intervention d'un.e juriste, cas échéant. Il a également souligné qu'une commission intercommunale était censée siéger une fois par an au minimum et qu'elle n'avait plus été activée depuis un certain temps. Il a été convenu que la première chose à faire était de réactiver cette commission.

Santé / social

À la suite du dépôt d'une interpellation « Violences domestiques - création d'un centre d'accueil sur la Riviera » dans plusieurs CC de la Riviera, le sujet a été abordé dans le cadre de la CSD. Il a été relevé que la question du lieu d'accueil est de compétence cantonale, n'entre pas dans les missions de l'ARAS et que la Fondation d'utilité publique Malley-Prairie agit sur l'ensemble du Canton de Vaud. Au surplus, il a été conseillé aux communes concernées par dite interpellation de se coordonner avec Vevey.

coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant-e par municipalité (9 syndic-que-s)
- > présidence CA 2024 : M. Christian Minacci jusqu'au 30 juin / Mme Arianne Rouge dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant-e nommé-e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2024 : en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2023, puis en septembre, pour le budget 2025, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux de la Riviera.

Lors de sa séance de septembre, le CA s'est également penché sur une demande de soutien financier de la Municipalité de Chardonne relative à la « Construction d'un abri forestier et création d'un parcours Nature didactique au Mont-Pèlerin ». Les membres du CA, partageant l'analyse du SAI, ont reconnu la qualité du projet, tout en estimant que la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera était l'organe le plus adéquat pour soutenir ce type de projet, ce d'autant plus qu'une procédure CIEHL est longue et complexe et ciblée sur des projets d'intérêt public régional à caractère exceptionnel (unique).

En 2024, la contribution des communes à la CIEHL s'est élevée à CHF 5.- / habitant. Pour rappel, un montant total de CHF 3 mios a été provisionné entre 2022 et 2024 dans un fonds de réserve pour la participation aux travaux de rénovation et sécurisation du 2m2c. Ce montant sera versé une fois les travaux réalisés ou en voie de finalisation, soit vraisemblablement d'ici fin 2025.

Le CA a également relevé que certains équipements d'intérêt public régional, notamment sportifs, pourraient faire l'objet d'une demande de soutien auprès de la CIEHL à l'avenir et qu'il est par conséquent important de continuer à alimenter ce fonds, sans forcément augmenter la contribution des communes. Le CA relève également que le plafonnement du fonds à CHF 3.5 mios limite la capacité de soutien de la CIEHL.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI www.sai-riviera.ch en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2024 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont les principaux sont indiqués ci-après.

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée par le SAI sous l'égide de la CSD en janvier, avec pour thème principal la NPIV. La CSD a constaté que les échanges avaient été attentifs et constructifs, à la satisfaction générale.

Comme pour la rencontre susmentionnée, le **Forum des municipalités** est également organisé par le SAI et les thèmes sont définis dans le cadre de la CSD. En 2024, deux Forums ont été fixés :

- > l'un en février à la Tour-de-Peilz, sur l'Agglomération Rivelac, en particulier sur la consultation des exécutifs relative au PA5 / PDi. L'agglomération était représentée par deux des co-président·e·s, Mme Kaiser et M. Karlen, ainsi que par Mme Guardado et M. Grossmann du Bureau technique d'agglomération;
- > l'autre en novembre à Veytaux, sur la NPIV, a finalement été annulé, car il était prévu que M. Luccarini, syndic de Vevey, introduise le sujet, alors excusé pour raison de santé. Le forum a été repoussé en mars 2025.

Comme mentionné au chapitre CSD (page 4), une délégation de l'UCV est venue rencontrer des représentant·e·s des municipalités du district en septembre, dans le cadre de son « Tour des districts ». Plusieurs présentations ont été faites à cette occasion, notamment sur la force cantonale d'intervention cybersécurité, la réforme de la PC, la LC, la LPIV. Cette rencontre était aussi l'occasion d'interroger les municipalités sur le rôle et les prestations de l'UCV à l'horizon 2028.

En outre, une séance des syndic·que·s du district, organisée sous l'égide de la préfecture, a eu lieu le 26 septembre à Château-d'Oex, en présence de représentant·e·s de services cantonaux.

À l'instar d'autres commissions de gestion (Cogest) de communes de la Riviera qui en ont fait la demande par le passé, la **Cogest de La Tour-de-Peilz** a demandé à être reçue par le SAI fin janvier 2024, ce qui a permis de répondre à ses questions et d'échanger de manière constructive sur l'intercommunalité.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors du présent rapport d'activités, le site internet du SAI est mis à jour régulièrement : www.sai-riviera.ch. En outre, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission Prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
 - 1 représentant-e / municipalité
 - + 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017 / responsable du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2024, en février, mars, mai, septembre et novembre, séances lors desquelles deux grands points ont été systématiquement abordés, soit :

- > l'Agglomération Rivelac, en particulier le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la SRGZA.

À cet égard, l'année 2024 a été une véritable « course contre la montre » afin de mener à bien la procédure de consultation / validation du PA5 qui doit impérativement être déposé auprès de la Confédération à fin mars 2025.

- > Les dossiers communaux à incidence régionale, en particulier l'interface gare de Vevey.

Pour l'essentiel, les membres de la CORAT ont surtout partagé leurs expériences respectives sur la conduite de la procédure de PACom, la plupart des communes parvenant aux mêmes phases plus ou moins au même moment.

Les délégués de la Ville de Vevey ont par ailleurs associé la CORAT à la démarche participative relative à l'interface gare de Vevey, une des mesures phares du PA5.

De plus, Promove a présenté les résultats des deux ateliers relatifs au plan de mobilité interentreprises, qui ont eu lieu dans le cadre de la SRGZA.

La CORAT a également reçu une délégation de la DGMR (Unité vélo / Voyer arrondissement Est), afin de présenter les modalités relatives à la mise en œuvre de la stratégie vélo à l'horizon 2035.

Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant·e par municipalité
président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
1 représentant·e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 :
M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Il n'y a pas eu de nouvelle séance de la CRTPR depuis septembre 2023. Lors de dite séance, la CRTPR a décidé de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clés de répartitions pour la région et non plus ligne par ligne, tout en sachant que cela ne résoudrait pas immédiatement la problématique soulevée par la Municipalité de Veytaux.

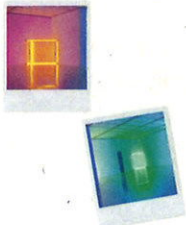
Dite réflexion a été confiée au SAI, qui a pu entreprendre le travail mi-2024, comme annoncé.

Le service a rencontré le président de la CRTPR ainsi qu'une délégation des VMCV a deux reprises en cours d'année :

- > en février, dans la perspective du démarrage des réflexions;
- > en novembre, pour un point de situation intermédiaire, qui permette au SAI de consolider certains aspects, en lien avec le développement du réseau VMCV à l'horizon 2026.

L'objectif du SAI est de poursuivre le travail par une procédure de consultation des différents organes / institutions concernés en 2025, soit la CRTPR, la CSD, les municipalités, avant de présenter un préavis régional devant les CC.

culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- > financement : CHF 47.- / hab. en 2024

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2024, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2023 et en septembre pour l'adoption du budget 2025.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Pour l'essentiel, après avoir été confrontées aux années Covid, de nombreuses institutions font part de leurs difficultés financières, liées à l'inflation, en particulier sur le coût de production des événements (matières premières et leur acheminement / cachets / etc.), alors que le sponsoring devient très aléatoire et en retrait bien souvent. Maintenir la qualité d'une programmation dans ces conditions demande un surcroît d'énergie, de temps, de créativité et de combativité pour obtenir les soutiens nécessaires. Par ailleurs, les institutions montreuusiennes dont la programmation se déroulait habituellement au 2m2c ont dû changer de paradigme, parfois de manière très radicale. Le souci du FCR est alors de poursuivre son soutien dans toute la mesure du possible, ce qui pose un certain nombre de questions selon les cas.

Par ailleurs, comme indiqué dans le RA 2023 du SAI, l'Association des Amis du Dansomètre a été intégrée parmi les institutions bénéficiaires du FCR en 2024, qui compte ainsi 22 institutions bénéficiaires.

En outre, le nouveau webservice mis en œuvre en 2023 pour l'agenda régional semble fonctionner à la satisfaction générale, même s'il existe toujours quelques ajustements nécessaires, qui font l'objet d'un mandat de maintenance et de support informatique.

Enfin, sur les 18 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2024 par le FCR, 8 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2024, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2024.

Lors de ces échanges, il a également été question des travaux d'aménagement, d'entretien et/ou de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le Conservatoire, ainsi que de l'augmentation de certains frais facturés par les communes au Conservatoire, en lien avec l'occupation desdits locaux.

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale :
 - 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Veveytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.20 / hab. en 2024

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie le 20 juin 2024. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2023 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. et de verser une subvention de CHF 62.50 / junior en 2024 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2025, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Par ailleurs, constatant que le nombre de juniors ne cesse d'augmenter depuis 2020 et que, de ce fait, le montant de la subvention du fonds doit parfois, comme en 2024, être revu à la baisse d'une année à l'autre, certains membres de l'AG ont proposé de fixer une fourchette entre CHF 60.- et CHF 65.- dans laquelle la subvention par jeune sportif serait garantie et d'adapter chaque année la contribution des communes en conséquence. Cette proposition, qui impliquerait de devoir modifier la convention du Fonds sportif, a été soumise aux municipalités concernées, qui sont appelées à se positionner d'ici à l'AG 2025.

Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Lors de la séance de juin 2024, les délégués au sport des villes de Montreux et de Vevey ont présenté à l'AG l'inventaire des équipements / infrastructures sportives présents sur le territoire de leurs deux communes. Chacune des sept autres communes de la Riviera est désormais invitée à dresser l'inventaire pour son territoire, afin de compléter cet état des lieux. Une synthèse sera ensuite dressée par les délégués au sport des villes et présentée au plus tard lors de l'AG 2025 du Fonds sportif.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) :
CHF 5'000.- / grande commune
CHF 2'500.- / petite commune
CHF 10'000.- de la CITS

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Veytaux en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un-e représentant-e par municipalité, auquel MVT est également invité, dans un souci d'une bonne coordination.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF a siégé à deux reprises en 2024 :

- > le 24 avril, séance lors de laquelle le CF a adopté les comptes 2023 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2024. Il a également décidé d'entrer en matière sur la demande de soutien de l'Association Vevey A.Live, portant sur le remplacement des decks du Quai Perdonnet, réalisé dans le cadre du projet Dolce Riviera. Le CF est également entré en matière sur la demande de soutien de Cinérive SA portant sur la 2^{ème} évolution numérique du Cinéma Rex.
- > le 30 octobre, séance lors de laquelle le CF a accepté, à l'unanimité, le principe d'un soutien à la commune de Chardonne pour son projet de Parcours nature didactique au Mont-Pèlerin. Cette décision reste toutefois subordonnée à l'acceptation de l'intégralité du projet par le Conseil communal de Chardonne.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour des périodes de 3 ans. La dernière demande concerne la période 2024-2026.

économie / tourisme



COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LCom).

Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

Après une première année de « mise en route » des nouveaux outils, le secrétariat de la CITS (service des finances de la Commune de Montreux) a demandé conseil au SAI concernant la procédure d'adoption des comptes et budget de l'entente. Le service a donc apporté son soutien par l'établissement de documents de référence (préavis type / rapport d'activités / présentation des comptes et budget), ainsi qu'en répondant à certaines des questions posées dans le cadre des conseils communaux, notamment sur les compétences décisionnelles.

Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans les RA 2022 et 2023 du SAI.

sécurité / prévention



MISSIONS ...

Commission visant à favoriser l'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur les stratégies de prévention en faveur de la cohésion sociale, ainsi que le soutien financier à des projets de prévention.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition de la commission plénière :
 - 5 représentant·e·s des municipalités
 - 5 représentant·e·s des milieux professionnels (adaptable) : services sociaux communaux / animation jeunesse / prévention des addictions (AACTs) / éducation (EPS) / sécurité (ASR - prévention)
- > composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
- > présidence 2021-2026 : Mme Jacqueline Pellet (Montreux) jusqu'au 30 juin 2024
Mme Gabriela Kämpf (Vevey) dès 1^{er} juillet 2024
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Pour rappel, la CPR a mené de nouvelles réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention, en 2023. Ces réflexions ont abouti à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qui a été validé par l'ensemble des municipalités de la Riviera fin 2023 - début 2024. La Commission fonctionne selon cette nouvelle base depuis.

Autre changement d'importance en 2024, celui de la présidence de la CPR. En effet, après avoir présidé la commission durant plus de deux législatures, Mme Pellet, Conseillère municipale à Montreux a souhaité « passer le relais », repris par Mme Kämpf, Conseillère municipale à Vevey, dès le 1^{er} juillet.

Le groupe technique (GT), composé de représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, s'est réuni à 3 reprises en 2024, en mars, mai et octobre. Pour commencer, le GT a procédé à un bilan sur l'évolution de la composition et du fonctionnement de la CPR, sur la base de l'analyse du SAI. Il a également fait émerger les thématiques de prévention prioritaires, en lien avec la mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Le GT a également préavisé sur les demandes de subvention en faveur de projets de prévention.

La Commission plénière s'est également réunie à trois reprises, en mars, juin et octobre 2024. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2023, elle a suivi attentivement les réflexions et conclusions du GT, a procédé à l'introduction d'un « tour de table », et a traité 7 demandes de soutien, dont 5 acceptées.

Les projets de prévention acceptés en 2024 sont les suivants :

- > Commune de Montreux - Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse - « Méditation urbaine 2024 - dispositif mobile »
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch - Conseils & aide pour les enfants et les jeunes - 2024
- > Commune de Blonay - Saint-Légier - Espace « Safe & Zen »
- > Association Multi-Scènes - « Être femme ici et là-bas » 2024 - 2025
- > Association ADN Dialect - Ghetto Jam 2025-2027.

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

Un rapport d'activités spécifique CPR est transmis aux municipalités.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant·e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Les membres du Fonds se sont réunis le 17 avril 2024 et à cette occasion, ont adopté à l'unanimité les comptes 2023 et la projection 2024.

La société de sauvetage La Sentinelle de Vevey a déposé une demande de soutien portant sur le remplacement du moteur hors-bord de son unité. Dite demande a été soumise aux membres de l'AG du Fonds par voie informatique en date du 30 août 2024 et a été acceptée à l'unanimité.

Afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées par les sociétés de sauvetage d'ici 2032 et comme mentionné dans le rapport d'activité 2023, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2024 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant·e au budget 2025.

conclusion



Après une année 2023 quelque peu chahutée par les aléas de la vie, l'année 2024 s'est déroulée sous des auspices plus cléments pour le service.

Outre les dossiers traditionnels (FCR, CSD, etc) qui occupent de manière prépondérante le service, on relèvera une sollicitation accrue du SAI de la part d'autres entités intercommunales (ASR, SIGE, CITS).

A retenir également : les premières réflexions en lien avec le financement des lignes TP laissent entrevoir des pistes qui devraient permettre de trouver une solution à l'échelle régionale.

Enfin et comme à l'accoutumée, je souhaite adresser mes remerciements à la CSD et aux municipalités, aux professionnels des communes et des entités intercommunales ainsi qu'à toute l'équipe du SAI.

Vevey - mars 2025

Colette Rossier
Cheffe du service

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.- / habitant-e. Elle était essentiellement composée de représentant-e-s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un-e représentant-e des autorités politiques choisi-e parmi les trois délégué-e-s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel-le-s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit à la révision du cahier des charges de la commission en 2001, renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR), en accord avec le nouveau cahier des charges, qui établissait la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Début 2024, un nouveau cahier des charges¹ est entré en vigueur, après adoption par les neuf municipalités de la Riviera. Ce document résulte de réflexions initiées fin 2022 sur les missions et les critères d'octroi des soutiens financiers de la CPR. Dans un premier temps, un Groupe technique (GT), composé de représentants des milieux professionnels, a été constitué. En concertation avec la CPR, le GT a mené ces travaux tout en adaptant parallèlement le formulaire de demande de soutien ainsi que le sommaire type pour les bilans des actions réalisées afin de les faire correspondre au nouveau cahier des charges.

Les neuf municipalités collaborent au sein de la CPR, dans le but de promouvoir la prévention en faveur de la cohésion sociale sur leur territoire. La CPR a pour missions :

- L'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur des stratégies ;
- Le soutien financier à des projets de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ;
- La sensibilisation des autorités politiques à des problématiques spécifiques ;
- La communication auprès de publics variés sur des problématiques et des projets.

La CPR est composée d'une délégation fixe de 10 membres, dont cinq représentant-e-s des municipalités de la Riviera, nommée-e-s par celles-ci, et cinq représentant-e-s des milieux professionnels actifs dans le domaine de la prévention. Les représentant-e-s sont désignés pour une législature et peuvent être reconduits dans leurs mandats.

La CPR peut décider de modifier sa composition en fonction des besoins identifiés par les municipalités et les milieux professionnels. D'autre part, bien que limité à 5, le GT peut s'élargir en invitant des intervenants spécifiques selon les sujets à traiter.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la CPR et du GT.

¹ Téléchargeable sur <http://www.sai-riviera.ch/prévention-cahiercharges2024.pdf>

En 2024, la délégation fixe de la CPR a été assurée comme suit :

Montreux - Veytaux	Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale à Montreux, Présidente jusqu'au 30.06.2024
Vevey	Mme Gabriela Kämpf, Conseillère municipale, Présidente dès le 01.07.2024
Blonay – Saint-Légier	M. Bernard Degex, Conseiller municipal
Cercle de Corsier (2021-2026 : Jongny)	Mme Céline Murisier, Conseillère municipale
La Tour-de-Peilz	M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal
Animation Jeunesse	M. Marco Pavarini – Responsable TSP Vevey
Cohésion sociale	M. Simon Smith – Chef de service – Montreux Mme Christyl Vasserot – Cheffe de service – Vevey
Education	Mme Bénédicte Saillely – Directrice EPS – Vevey
Prévention des addictions	M. Vincent Masciulli – Directeur AACTS
Sécurité (prévention – ASR)	M. Pierre-André Emery – Chargé de prévention

ACTIVITES 2024

Le GT et la CPR se sont réunis chacun à trois reprises en mars, mai (GT) / juin (CPR) et octobre 2024.

L'année 2024 a été notamment consacrée à la mise en place du nouveau cahier des charges. Le GT et la CPR ont abordé la question de la composition de la commission, en particulier de la représentation des milieux professionnels. Pour cela, le SAI a établi une vision d'ensemble sur la structure et le fonctionnement de la CPR et son évolution depuis 2002. Sur cette base, il a été décidé de maintenir la composition actuelle du GT, assurant ainsi la stabilité et l'efficacité nécessaires à la mise en œuvre du cahier des charges.

Le GT a également pu remonter à la CPR le contenu de ses échanges sur les problématiques prioritaires telles que le harcèlement, le marché des stupéfiants, l'inclusivité (notamment pour la communauté LGBTQIA+), mais aussi les problématiques liées à la jeunesse et au climat dans les EPS, jugé très préoccupant.

Dans ce contexte, le GT a pu expliciter le rôle « d'observatoire » régional du groupe Jeunesse++ qui représente un réseau très large des milieux professionnels de la prévention.

Un tour de table a également été mis en place en 2024, permettant de remonter et de sensibiliser les collectivités publiques aux problématiques actuelles, tant à l'échelle intercommunale que cantonale.

Sur préavis du GT, la CPR a également statué sur les demandes de subventions (détaillées ci-après), entériné les bilans des projets soutenus et discuté des thématiques proposées par le GT.

Depuis 2011, certains membres de la CPR participent également aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par la préfecture, en l'occurrence par M. Fabrice Neyroud. La CPR a suggéré au CRPS de se réunir régulièrement avec le CRPS d'Aigle pour échanger sur leurs problématiques communes à l'échelle de l'Est vaudois ; une première rencontre s'est tenue fin 2024 et ce fonctionnement sera reconduit en 2025.

Demandes de soutien traitées en 2024

La CPR a examiné 7 demandes de soutien, parmi lesquelles 5 ont été approuvées. Elle a également reconduit une demande déjà validée pour la période 2022-2024 et finalisé un soutien accordé en 2023, par le versement du solde du montant attribué. Par ailleurs, la CPR a assuré le suivi des projets en cours et pris acte des bilans des institutions bénéficiaires. Les demandes de soutien acceptées et/ou soldées en 2024 sont résumées ci-après.

Commune de Montreux - Service de la cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ) – Médiation urbaine 2024

Dispositif mobile de médiation urbaine déployé du 3 mai au 29 septembre 2024, avec une adaptation spécifique pour le Montreux Jazz Festival (MJF). Ses missions incluent : la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des risques, la distribution gratuite d'eau, la prise en charge des premiers soins ou l'appel à l'aide des secours en cas de blessure ou de malaise. Elles intègrent également durant le MJF, le dispositif anti-harcèlement « Angela », en partenariat avec AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social), la FVA (Fédération vaudoise contre l'alcoolisme) et le MJF.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 11'800.-.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes

La fondation offre, dans toute la Suisse et depuis plus de 20 ans, des prestations de conseil & aide ciblée sur la jeunesse 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, par différents canaux de communication. Constat renouvelé d'une recrudescence des besoins en conseil & aide, notamment sous la forme écrite (+143% en 5 ans), ce qui demande 2 à 2,5 fois plus de temps au service de consultation. Les prestations ont été adaptées pour pouvoir répondre à cette forte sollicitation et une nouvelle ligne d'écoute active, à la pointe de la technologie, a été mise en place.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 16'000.-.

Commune de Blonay – St-Légier - Fêtes de Blonay - « Espace SAFE & ZEN »

Cet espace de prévention à destination des jeunes de 13 à 18 ans, a été mis en place en collaboration avec l'animateur socio-culturel du Cercle de Corsier et ses équipes de « prévention par les pairs », incluant une unité mobile, afin d'interagir directement avec les adolescents que ce soit sur le stand ou dans le périmètre de la fête. Lancée en 2022, cette initiative a permis de toucher plus de 380 jeunes sur le stand et à peu près autant sur le périmètre de la fête. L'ASR a également contribué à ce projet par un affichage spécifique et la mise à disposition de documentation ciblée pour les jeunes. A terme, cette action sera portée par la TSP recrutée fin 2023.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 3'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2024-2025

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2024 et Ghetto Jam 2025-2027

Pour rappel, en 2022, la CPR a accepté de soutenir l'association susmentionnée pour la période 2022-2024, dans le cadre du projet de médiation qu'elle a développé depuis 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film.

Depuis 2016, la commission soutient ces activités de prévention pour des périodes de trois ans.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.- pour 2024 et a accepté de reconduire une subvention annuelle de CHF 20'000.- pour la période 2025-2027.

Association A Ton Tour ! – Deux sessions d'ateliers hebdomadaires

L'association a pour but la promotion de la santé physique et mentale de jeunes adultes (16-25 ans), en créant et gérant le Centre « A Ton Tour ! », qui organise des ateliers collectifs autour des domaines de la santé, de la socialisation et de la créativité. Des délégués du GT de la CPR ont assuré un soutien et un suivi de l'association pour la mise en œuvre de son projet.

La commission a accepté de soutenir ce projet en 2023, à hauteur de CHF 20'000.- dont la deuxième tranche de CHF 10'000.- a été versé en 2024.

COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2023 / COMPTES 2024

Comptes et rapport d'activités 2023

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2023 en mars 2024.

Comptes 2024

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31-12-2023) a été facturée en novembre 2024.

En 2024, un montant total de CHF 64'800.- a été versé pour des demandes de soutien approuvées. Par ailleurs, une provision de CHF 64'000.- a été constituée pour des soutiens accordés en 2024, dont les versements sont prévus les années suivantes.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde comptable disponible au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 78'573.80.

Au surplus, les communes ont été invitées à porter la contribution de CHF 1.- / habitant·e dans leur budget 2025.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Cette première année de fonctionnement a démontré que les missions définies correspondent bien aux besoins des acteurs de la prévention et les échanges tant au sein du GT que de la CPR ont permis d'aborder de nombreuses thématiques.

Annexe : Comptes 2024

Vevey - le 27 février 2025 / SAI-CRO/NRP/LMS/nc

COMMISSION PREVENTION RIVIERA

COMPTES 2024

SOLDE AU 01-01-2024 **97'510.80**

PRODUITS

Provisions pour soutiens acceptés en 2022 ou 2023 / à verser en 2024

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2023-2024" (accepté en 2023)	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2024 (accepté en 2022)	20'000.00
Association A Ton Tour! - subvention totale CHF 20'000.- (accepté en 2023) - solde à verser	10'000.00
Total provisions 2023	34'000.00

Contribution des communes pour 2024 : CHF 1.- / hab. selon population au 31-12-2023

Blonay - Saint-Légier	12'340.00
Chardonne	3'243.00
Corseaux	2'339.00
Corsier	3'429.00
Jongny	1'918.00
Montreux	26'837.00
La Tour-de-Peilz	12'605.00
Vevey	20'155.00
Veytaux	997.00
Total contribution des communes	83'863.00

TOTAL DES PRODUITS **215'373.80**

CHARGES

Soutiens acceptés en 2023 versés en 2024

-34'000.00

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2023-2024"	- 4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2024	- 20'000.00
Association A Ton Tour! - solde subvention	- 10'000.00

Soutiens acceptés en 2024 versés en 2024

-30'800.00

Pro Juventute - "Conseil et aide 147.ch"	- 16'000.00
"Médiation urbaine 2024 - dispositif mobile" - TSR - Commune de Montreux	- 11'800.00
"Espace SAFE & ZEN" - Commune de Blonay - St-Légier - Fêtes de Blonay 2024	- 3'000.00

Total versements soutiens **64'800.00**

Solde intermédiaire **150'573.80**

Provisions pour soutiens acceptés en 2024 / à verser en 2025, 2026 et 2027

-64'000.00

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2024-2025"	- 4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025 à 2027	- 60'000.00

Total provisions soutiens **64'000.00**

Prestations du SAI (forfait) **8'000.00**

TOTAL DES CHARGES **- 136'800.00**

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024 **78'573.80**

Vevey - le 18 février 2025 - SAI / NRP/sp/nc